



20 ANS DE FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL AVEC L'INSTITUT PREFACE

DE L'ÉTHIQUE À LA PRATIQUE
Dominique Mas

Les éditions Léo Lagrange

20 ANS
DE FORMATION
EN MILIEU CARCÉRAL
AVEC L'INSTITUT PREFACE
DE L'ÉTHIQUE À LA PRATIQUE

Dominique Mas

Les éditions Léo Lagrange

PRÉAMBULE

PREFACE ! Vingt ans de travail, vingt ans de réussites, aussi de difficultés, vingt ans au cours desquels chacun(e) s'est engagé(e), a cru sincèrement et croit toujours aussi fortement à ce qu'il (elle) faisait, vingt ans de « l'éthique à la pratique ».

Cet opuscule veut en rappeler quelques éléments, pour l'hommage aux acteurs d'hier et l'encouragement à ceux d'aujourd'hui et de demain.

Il a été rédigé d'après les observations, les rencontres, les visites réalisées en 2015/2016, principalement sur les sites pénitentiaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), à une période où PREFACE y intervenait dans le cadre d'un MGD (Marché en gestion déléguée), lequel se terminait en 2017, et n'a pas été reconduit en l'état, la compétence « formation professionnelle en milieu pénitentiaire » étant alors passée de l'État aux régions. Ainsi, certaines actions décrites ci-après n'ont plus cours aujourd'hui dans le cadre des marchés nouveaux où PREFACE a répondu aux appels d'offre lancés par les différents conseils régionaux (en PACA ou ailleurs).

D'autres ont toujours lieu dans les établissements gérés par PREFACE en PPP (Partenariat public privé), co-traitant avec le gestionnaire des autres services délégués (cantine, repas, travail en milieu pénitentiaire, etc).

Si le mode d'action change, l'esprit, les fondements, les bases théoriques restent inchangés !

SOMMAIRE

| | |
|-----------|----|
| PRÉAMBULE | 03 |
|-----------|----|

| | |
|--------------------|----|
| 01... INTRODUCTION | 07 |
|--------------------|----|

| | |
|--|----|
| 02... PRÉFACE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE | 11 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| 03... RÔLE DE LA FORMATION POUR L'INSERTION DES PERSONNES DÉTENUES | 15 |
|--|----|

| | |
|----------------------|----|
| LA VOLONTÉ POLITIQUE | 17 |
|----------------------|----|

| | |
|--|----|
| LES RÔLES DE LA FORMATION EN DÉTENTION, L'INSERTION UN ENJEU POUR LA FORMATION ? | 17 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 1. Enjeux de la formation pour l'institution | 17 |
| 2. Enjeux de la formation pour chaque personne détenue | 18 |
| 3. Enjeux de la formation des personnes détenues pour la société | 19 |

| | |
|--|----|
| BREF ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES PERSONNES DÉTENUES JUSTIFIANT LEUR BESOIN DE FORMATION | 20 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 1. Âge moyen des personnes incarcérées | 20 |
| 2. Illettrisme en milieu carcéral | 20 |
| 3. Niveau scolaire et de qualification | 20 |

| | |
|--|----|
| LES COMPÉTENCES REQUISES POUR L'INSERTION SOCIALE ET SOCIOPROFESSIONNELLE | 21 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 1. Les compétences clés | 21 |
| 2. Les compétences techniques professionnelles | 22 |

| | |
|--|----|
| LA FORMATION DANS L'ESPRIT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, UN OBJECTIF DE TRANSFORMATION SOCIALE POUR ÉVITER LA RÉCIDIVE | 22 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| 04... DE L'ORIENTATION À LA QUALIFICATION, DES PARCOURS DIFFÉRENTS, UN MÊME OBJECTIF L'INSERTION | 23 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| DEUX OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES : L'INSERTION SOCIALE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE | 25 |
|---|----|

| | |
|-----------------------------------|----|
| 1. Insertion sociale | 25 |
| 2. Insertion socioprofessionnelle | 26 |

| | |
|--|----|
| PRINCIPES DE BASE DE LA FORMATION EN MILIEU PÉNITENTIAIRE | 26 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| PARTICULARITÉS TECHNIQUES DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL | 27 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| PRÉALABLE À L'ENTRÉE EN FORMATION : LA FONCTION D'ACCUEIL | 27 |
|--|----|

| | |
|---------------------------------------|----|
| LE BILAN ÉVALUATION ORIENTATION (BEO) | 28 |
|---------------------------------------|----|

| | |
|---|----|
| 1. Première phase : prendre contact, motiver son projet | 28 |
| 2. Deuxième phase | 28 |
| 3. Troisième phase : restitution des tests et définition d'un projet | 28 |

| | |
|---|----|
| LE BILAN DE COMPÉTENCE APPROFONDI (BCA) ET LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU PROJET PROFESSIONNEL (DEPP) : DES PRESTATIONS PRINCIPALEMENT AXÉES SUR LE PROJET DE SORTIE | 29 |
|---|----|

| | |
|------------|----|
| 1. Le BCA | 29 |
| 2. Le DEPP | 29 |

| | |
|-------------------|----|
| LE DISPOSITIF R3P | 29 |
|-------------------|----|

| | |
|---|----|
| 1. La remobilisation cognitive | 30 |
| 2. La remobilisation corporelle | 30 |
| 3. La remobilisation sur les « savoir-être » | 30 |
| 4. La remobilisation sur les réalités essentielles du monde du travail | 31 |
| 5. La remobilisation pour une préparation concrète à la sortie de détention | 31 |

| | |
|------------------------------------|----|
| LA FORMATION DITE « SOCIALISANTE » | 32 |
|------------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| LA PRÉ-QUALIFICATION : TEST D'APTITUDE ET PREMIER PAS VERS UNE FORMATION CERTIFIANTE | 33 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE : POUR QUELLES CERTIFICATIONS ? | 33 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| 05... LA TRANSFORMATION SOCIALE EN ACTION | 37 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| LES EFFETS INDUITS PAR LA FORMATION SUR LA PERSONNE | 39 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| LES DIFFÉRENTS PROCESSUS D'ÉVOLUTION PERSONNELLE ACTIVÉS | 39 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| 1. L'amélioration de la capacité une relation normalisée avec autrui et avec l'institution | 39 |
| 2. Être capable de se mettre en mouvement | 40 |
| 3. Définir un projet et dans cet esprit retrouver de l'intérêt pour le monde du travail | 40 |
| 4. Retrouver le goût d'apprendre | 41 |
| 5. Découvrir ou retrouver la satisfaction et la fierté de ce qu'on produit, du travail « bien fait », susciter un autre regard sur eux-mêmes | 42 |
| 6. Se réapproprier les notions citoyennes de respect des règles de la vie en société, de bien commun, et de respect du bien commun | 43 |
| 7. Conforter son appartenance à la communauté humaine en retrouvant un sentiment de dignité sociale | 45 |

06 ... ACCOMPAGNER LE PROCESSUS DE TRANSFORMATION SOCIALE NÉCESSITE DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES 47

LES PRÉREQUIS 49

DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES,
TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES,
RELATIONNELLES 49

L'IMPLICATION DES FORMATEURS
DE PREFACE 50

07 ... LES INDISPENSABLES SYNERGIES 53

ENTRE LES ÉQUIPES DE PRÉFACE
AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES 55

ENTRE LES DIFFÉRENTES STRUCTURES
DE LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE 55

1. Avec L'Union nationale sportive Léo Lagrange (UNSL) 55
2. Collaboration avec la Coordination Culturelle 56
3. Avec les autres instituts de formation 57
4. Avec les surveillants 58
5. Avec le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) 59

AVEC NOS PARTENAIRES CONTRAINTS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
EN GESTION DÉLÉGUÉE 60

AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS
À L'INTÉRIEUR DE LA PRISON 60

1. Avec l'Éducation nationale 60
2. Avec la Mission Locale et Pôle Emploi 60
3. Avec le service de santé 61

AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS
PRENANT LE RELAIS À LA SORTIE 61

08 ... CONCLUSION 63

09 ... PREFACE DEMAIN 67

GLOSSAIRE 71



01 INTRODUCTION

En 2022, PREFACE, organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange, a fêté ses 20 ans ! 20 ans que PREFACE accompagne les personnes placées sous main de justice, qu'elles soient incarcérées ou en aménagement de peine, dans une préparation active à leur sortie.

« Si aucun d'entre nous ne peut nier la nécessité de sanctionner, il ne faut toutefois pas que nous oublions que les « détenus » sont aussi nos concitoyens, qu'ils retrouveront pour la plupart d'entre eux la liberté et qu'il nous faut donc leur donner tous les moyens de réintégrer au mieux notre société. Leur réinsertion est d'abord leur affaire mais elle est aussi la nôtre », explique Dominique Satabin, directeur de PREFACE de 2002 à 2019.

Avant la création de PREFACE, la plupart des organismes de formation Léo Lagrange intervenaient déjà en milieu pénitentiaire. *« Ce n'était pas un secteur inconnu pour nous »,* témoigne Gérard Brédy. *« Emmanuelle Sokoloff avait, par exemple, installé le premier atelier pédagogique personnalisé en prison à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône ».* Deux éléments, d'ordre bien différent mais décisifs, ont mené à la création de PREFACE : la rencontre avec Jacques Lerouge et l'échéance du premier marché à gestion mixte d'une vingtaine d'établissements pénitentiaires sur le territoire national.

LA RENCONTRE AVEC JACQUES LEROUGE

« C'est un homme au parcours tumultueux », résume Gérard Brédy, directeur de la Formation pour la Fédération Léo Lagrange au moment de la création de PREFACE. Après avoir passé plus de 20 ans en prison, ancien condamné à mort, Jacques Lerouge a été de maisons d'arrêt en centres de détention pour mettre en place des formations professionnelles à destination des détenus, assurer leur suivi à la sortie et les aider à trouver un emploi. Or, à la fin des années 90, l'activité de formation de Jacques Lerouge est menacée et ce dernier doit à tout prix trouver un partenaire pour sauver le réseau d'accompagnement qu'il a su patiemment tisser. C'est là que sa route croise celle de Léo Lagrange.

« J'étais alors secrétaire général adjoint de la Fédération Léo Lagrange lorsque j'ai rencontré Jacques Lerouge. Il m'a raconté son histoire de vie et son engagement pour la réinsertion sociale des détenus. Il avait une telle force de conviction, de telles preuves de son engagement, de telles enseignements sur ses années en détention », explique Yves Blein, président de la Fédération Léo Lagrange. *« J'ignorais tout des incroyables difficultés de réinsertion des anciens détenus. Nous avons alors décidé de nous engager dans ce secteur et Bruno Le Roux, à l'époque président, a soutenu la Fédération Léo Lagrange dans ce champ d'action. »* Jacques rejoint un temps les équipes Léo Lagrange. L'action de formation en milieu carcéral poursuit son développement notamment sur le volet technique et qualifiant. En 1999, il crée une association, APERI..

« Si Léo est en prison, c'est un peu à cause de Jacques qui avait trouvé en notre réseau des interlocuteurs attentifs et volontaires à poursuivre et développer à ses côtés à la fois une réflexion sur l'insertion des personnes détenues et toutes les actions qui puissent y concourir. Il fut l'un des artisans de notre développement dans ce secteur, l'interface qui impulsa PREFACE », ajoute Dominique Satabin.

LA GESTION DÉLÉGUÉE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Ces années de rencontre avec Jacques Lerouge coïncident avec l'échéance du premier marché à gestion mixte d'une vingtaine d'établissements pénitentiaires sur le territoire national qui devait être reconduit pour 8 ans. « *Ce sont des marchés que nous ne connaissons pas* », explique Gérard Brédy. C'est là qu'intervient IDEX, une des sociétés membres d'un groupement qui gérait 4 établissements pénitentiaires dans le Sud. IDEX assurait la maintenance des locaux. Fort de cette expérience, IDEX envisage de constituer son propre groupement en vue de se positionner sur le marché mais n'a pas toutes les compétences pour répondre aux attentes de l'administration pénitentiaire. Il leur est donc nécessaire de nouer des partenariats. Dans les compétences attendues, il en est une qu'IDEX méconnaît : la formation professionnelle. « *C'est à ce moment-là que l'hebdomadaire La Vie consacre un dossier sur Jacques Lerouge* », poursuit Gérard. Portrait qui tombe entre les mains du président d'IDEX qui souhaite le rencontrer. C'est de cette rencontre que va naître le partenariat IDEX et la Fédération Léo Lagrange, riche de son expertise dans ce secteur ainsi que de sa connaissance des publics en difficulté. C'est ainsi que Léo Lagrange rejoint le groupement.

Emmanuelle Sokoloff, Dominique Gourgaud et Gérard Brédy ont passé de nombreuses nuits blanches à plancher sur cet appel d'offres. Emmanuelle, qui avait une bonne connaissance du milieu pénitentiaire notamment via son expérience au Genepi, s'est consacrée à l'écriture pédagogique du dossier. Dominique s'est attelée à la partie logistique et technique.

Lorsque que le groupement a remporté le marché dans la région PACA, il a fallu construire une structure juridique adéquate. PREFACE voit enfin le jour en 2002. « *C'est Dominique Gourgaud qui a trouvé le nom* », se souvient Gérard. « *PREFACE, pour préfacer ce qu'il allait se passer après.* »

« *C'était un secteur complexe dans lequel nous avons trouvé notre place. En tant que professionnels de la formation, capables d'innovation pédagogique et à l'aise avec des publics éloignés de l'emploi, nous avons su acquérir la confiance de nos nouveaux interlocuteurs. Ce n'était pas tout à fait habituel qu'une Fédération d'éducation populaire marquée à gauche succède à Bouygues !* », témoigne Emmanuelle Sokoloff, directrice qualité et développement pour PREFACE de 2002 à 2003.

Depuis maintenant plus de 20 ans, PRÉFACE agit pour casser les déterminismes et œuvre pour la transformation sociale par l'insertion et la qualification. « *C'est une illustration puissante, évocatrice et symbolique de notre engagement. Car les anciens détenus appartiennent à la même communauté humaine, juste et solidaire* », commente Yves Blein. « *Et une belle aventure aussi bien personnelle que professionnelle* », conclut Gérard Brédy.



02 PREFACE ..AU SEIN DE LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

Le projet associatif de la Fédération Léo Lagrange (FLL) a été réaffirmé lors du congrès de Dijon en octobre 2014 et rédigé dans le fascicule intitulé *Le goût des autres, Notre vision de l'engagement* : « Là où il y a un acte éducatif et formatif à construire, nous avons à revendiquer notre place au service d'une action publique [...] Léo Lagrange promoteur de valeurs... Notre mouvement entend confirmer sa mission d'accompagner le plus grand nombre, sans exclusive, afin que chacun de ses membres développe une estime de soi et des autres qui soit libératrice, condition essentielle pour que l'individu trouve sa place et son rôle dans les collectifs de ses choix », autrement dit, favoriser l'insertion de chacun dans la société.

Et, dans ce même esprit, comme le souligne notre récent Manifeste (2018), « Au contact quotidien des citoyens, la FLL occupe une position de vigie sociale qui lui permet d'identifier les besoins sociaux et d'accompagner l'émergence de projets au profit de la collectivité.

C'est par l'innovation sociale que la Fédération transforme ses valeurs en actes depuis sept décennies.

Son savoir-faire en termes de formation professionnelle favorise l'enrayement des processus d'exclusion qui touchent les femmes et les hommes les plus vulnérables ».

En effet, la FLL a toujours été présente lorsqu'un besoin précis émergeait dans la société ; accompagner les jeunes dans les loisirs éducatifs et la mobilité nationale et internationale, former les personnes en réorientation professionnelle ou sans qualification, assurer avec PREFACE celle des personnes détenues, favoriser le travail des jeunes parents et l'insertion sociale (et scolaire) des tout petits en créant et multipliant ses structures d'accueil collectif de la petite enfance, comme elle relèvera le défi de l'accompagnement des réfugiés à partir de 2015 en mettant à disposition un CAO (Centre d'accueil et d'orientation), devenu aujourd'hui CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) dans ses locaux de Saint-Beauzire en Haute-Loire, comme elle proposa d'accompagner de différentes façons l'expérimentation du Service national universel (SNU) en 2019 et se lance maintenant dans le programme du mentorat !

Dans la continuité de l'une des préoccupations du député Léo Lagrange qui dès 1933 avait le souci de l'avenir et du reclassement social des personnes condamnées par la justice, la FLL se devait de relever ce défi : en France, la privation de liberté concerne les mouvements des personnes mais ne limite en rien leur accès à l'éducation, à la formation, au sport ou à la culture. Une jeune surveillante du centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau nous le rappelait récemment, alors que nous regardions un reportage photo sur quelques activités réalisées : « Ici à Réau, les personnes détenues ne sont privées de rien, sauf de liberté ».

Nous avons été accompagnés dans cette mission par Jacques Lerouge. En effet, après une très longue peine de prison, bien qu'il ait poursuivi ses études et acquis des diplômes pendant sa détention, Jacques Lerouge a rencontré les difficultés de retour à la vie professionnelle que rencontrent la plupart des personnes sortant de prison. Il relate son parcours dans *Le condamné à mort*¹. Aujourd'hui disparu, il a consacré la plus grande partie de sa vie, après la détention, à promouvoir la mise en place d'actions favorisant la sortie des personnes détenues dans de bonnes conditions, que ce soit pour les personnes âgées pour qui la libération correspond à l'accès à la retraite ou à travers la formation pour

¹¹ Jacques Lerouge, *Le condamné à mort*, Stock, 1996.

ceux qui visent une insertion professionnelle. Il a su entraîner la Fédération Léo Lagrange dans sa démarche, l'a intéressée à l'environnement carcéral, l'a aidée à le comprendre et a été le fer de lance de son engagement dans cet environnement.

PREFACE, Pôle de REcherche Formation ACTION Educative, est un des instituts de formation de Léo Lagrange Formation. Il s'adresse à un public spécifique, celui des Personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Il a pour objet l'ingénierie, la réalisation, le développement d'activités et de dispositifs de formation, d'aide à l'insertion socioprofessionnelle à destination de personnes placées sous-main de justice dans l'objectif d'une insertion sociale et socioprofessionnelle durable dès la sortie de détention.

La formation professionnelle, acte éducatif, est l'un des champs d'intervention sociale importants de la FLL dans sa mise en œuvre concrète du concept d'éducation populaire.

Avec PREFACE, elle a investi ce domaine particulier du monde carcéral en réponse à la commande publique :

- ▄ dans le cadre d'une délégation de service public confiée à un prestataire privé (en tant que co-délégataire),
- ▄ dans le cadre d'un marché public à l'initiative des régions,
- ▄ dans le cadre de ce marché en gestion déléguée en PACA arrivé à échéance fin 2017.



03 RÔLE DE LA FOR- MATION POUR L'INSERTION DES PERSONNES DÉ- TENUES

LA VOLONTÉ POLITIQUE

En France, la privation de liberté concerne donc les mouvements des personnes mais ne limite en rien leur accès à l'éducation, à la formation, au sport ou à la culture.

Plus précisément, le principe sociétal sur lequel se base la notion d'incarcération est précisé par le ministère de la Justice : « *Ainsi, s'agissant de la sanction, et plus particulièrement de la détention, plusieurs axes ont été dégagés : rappeler la loi, écarter de l'espace social l'individu délinquant et potentiellement dangereux, réparer le préjudice de la victime, dissuader les autres membres du corps social et permettre au condamné de se réinsérer* ».

Parallèlement, les règles pénitentiaires européennes (2000) stipulent : « *chaque détention est gérée de manière à faciliter la réintégration dans la société libre des personnes privées de liberté* ».

Ainsi s'associent les notions de sanction, mais aussi d'« amendement » de la personne détenue pendant cette période de réflexion ; cette dernière doit aboutir à la conception d'un projet de vie renouvelé puis à la mise en place des conditions de sa réalisation, dont en premier lieu la formation (générale si c'est nécessaire, et professionnelle).

L'objectif final est la non récidive, via l'insertion sociale et si possible socioprofessionnelle.

LES RÔLES DE LA FORMATION EN DÉTENTION, L'INSERTION UN ENJEU POUR LA FORMATION ?

1. Enjeux de la formation pour l'institution

Dans le contexte actuel de surpopulation de nombre d'établissements, il y a un enjeu évident de tranquillité au sein des établissements à ce que la formation des personnes détenues soit organisée.

Les surveillants ont une double mission : la garde et l'accompagnement à la réinsertion des personnes détenues. Pour l'administration pénitentiaire, il y a un enjeu politique fort à inscrire l'insertion dans la mission de tous ses acteurs. Leur participation indispensable à l'organisation de la formation, ainsi l'ouverture des cellules, l'accompagnement vers les salles de cours et les ateliers de formation, la continuité de la surveillance lors de ces activités participent de cette seconde mission. Ces situations sont des occasions d'apaiser la relation entre les agents de l'administration pénitentiaire et les personnes détenues (relation dont on sait combien elle peut être difficile et complexe à d'autres moments).



« J'ai pu constater que la réinsertion débute au sein de la prison et nous prépare à notre avenir. Il est important d'en prendre conscience »

Parole de personne détenue ayant obtenu une qualification et trouvé un emploi à l'issue de l'une de nos formations.

Notre appartenance à l'Union européenne constitue un autre enjeu pour l'institution pénitentiaire : se mettre en conformité avec les règles pénitentiaires européennes, « *Éducation... Toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations. Priorité doit être donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter et à ceux qui n'ont pas d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle* ».

Dans le *Livre blanc sur l'immobilier pénitentiaire*, remis au ministre de la Justice en avril 2017, la commission en charge de cette réflexion retient (dans sa note de synthèse) le principe d'une obligation d'activité de cinq heures quotidiennes, ce dans le but de favoriser la socialisation des personnes détenues. Le temps passé en formation entre logiquement dans cette durée d'activité recommandée.

Créée en 2018 au sein du ministère de la justice, l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP), dirigée par Albin Heuman, a trois missions principales :

- lutter contre la surpopulation et l'inactivité en prison,
- favoriser la réinsertion et réduire la récidive,
- développer les alternatives à l'emprisonnement.

Donner un sens à la peine, prévenir la récidive et augmenter les chances d'insertion des personnes sous main de justice par l'accès à la formation professionnelle, au travail en détention et par le travail d'intérêt général, tels sont les objectifs de l'ATIGIP.

2. Enjeux de la formation pour chaque personne détenue

Chez les personnes incarcérées, on retrouve le plus souvent trois motivations pour entrer en formation ; notre ambition est d'être capables de transformer ces motivations en projet de vie, dont le projet professionnel.

La première motivation est l'obtention d'une réduction de peine supplémentaire (RPS). Accordée par le juge d'application des peines (JAP), elle peut être obtenue lorsque la personne détenue montre qu'elle réalise des efforts sérieux de réadaptation sociale, à travers un engagement dans un cursus scolaire, au travail, dans le suivi d'une formation, la réussite à un examen (ou d'autres efforts). La personne montre sa volonté de se racheter, la récompense est alors la RPS. C'est certainement la première motivation à entrer en formation. Cette réalité est une « accroche » ; aux formateurs de PRÉFACE de s'en emparer pour la transformer.

La seconde motivation est la rémunération (certes modeste de 2,26 euros par heure de formation suivie, mais concrète) ; cette rémunération permet au stagiaire d'améliorer son ordinaire.

La troisième motivation enfin est le besoin ou la volonté d'avoir une occupation, de meubler les journées pendant la période d'incarcération.

Indépendamment des motivations personnelles, le fort taux d'illettrisme, les niveaux d'instruction et de qualification bas, mais aussi les difficultés de comportement justifient d'initier toutes les mesures d'accompagnement scolaire et de formation à proposer aux personnes détenues. Particulièrement en maison d'arrêt où nous sommes en présence de sujets souvent jeunes, peu éduqués sur le plan social, scolaire, citoyen, assez souvent intolérants à la frustration.

Naturels ou adoptés, dans une « mise en scène » personnelle où ils (elles) se conforment à la représentation que la société a d'eux-mêmes, ces comportements sont, en l'état, peu adaptés au retour à une vie plus satisfaisante en société.

L'expression orale d'un grand nombre des plus jeunes est sommaire, dans une langue compréhensible mais approximative, comme leurs émotions sont peu et mal maîtrisées. Irritation, mécontentement, frustration, colère ou sentiment de haine aboutissent trop souvent rapidement à des cris, voire de l'agressivité verbale, des insultes vis-à-vis d'autrui. Les notions de politesse (très probablement inculquées et apprises dans l'enfance) ne sont pas souvent mobilisées, leur tendance au rejet des interlocuteurs institutionnels est prononcée.

Actuellement, on constate que ce qui était acquis naturellement dans le cadre de la « co-éducation » (famille / école / club sportif / activités de loisirs organisés) ne l'est plus. Ce « défaut d'éducation » a pour conséquence que les compétences sociales de base ne sont plus maîtrisées. Il s'agit là d'autant de raisons pour encourager l'entrée de ces personnes en formation. Pour ces raisons, ces formations doivent embrasser un cadre beaucoup plus large que le cognitif et le savoir-faire.

La participation à une formation a aussi, pour chaque personne qui s'y engage, un réel impact sur le lien familial. En effet, le regard des enfants, des parents et des proches d'une personne détenue change lorsque celle-ci se montre capable d'apprendre un métier, d'étudier, d'obtenir un diplôme, de réaliser une réparation à la maison, de fabriquer un objet usuel ou artistique. Cela représente un facteur d'émancipation personnelle et un élément préparatoire important à la réussite du retour à la vie en société.

3. Enjeux de la formation des personnes détenues pour la société

La rémunération en formation donne aux personnes détenues un moyen d'indemniser les victimes. À travers cette capacité, la personne détenue peut se sentir impliquée dans la réparation du délit qu'elle a commis.

Le taux de récidive reste malheureusement élevé :

- « 61 % des sortants de prisons y retournent dans les 5 ans dans le cadre global d'une nouvelle condamnation, récidive ou réitération »²
- « 31 % des personnes sorties de prison en 2016 ont été à nouveau condamnées pour une infraction commise dans l'année de la libération »³
- On constate également que plus la personne est jeune, plus le taux de récidive dans les 6 ans est important.



Les formateurs de PRÉFACE peuvent ainsi avoir un impact sur le relationnel des détenus avec l'institution. Malika, coordinatrice en maison d'arrêt, raconte cette expérience :

« Lors de la livraison des cantines en cellules (produits achetés par les personnes détenues) ils insultent parfois le personnel privé ou le surveillant présent. Donc nous avons fait venir le responsable de la cantine qui a présenté son travail. Nous avons fait de même avec le service de probation et d'insertion professionnelle, le SPIP. »

L'objectif était d'apaiser les tensions et de lever les incompréhensions, en faisant comprendre et respecter les règles ainsi que l'ensemble des personnes présentes dans la maison d'arrêt.

²Prévention de la récidive et individualisation des peines, chiffres clés du ministère de la justice, juin 2014.

³Étude du ministère de la justice, juillet 2021.

⁴Prévention de la récidive / guide pratique, Comité Interministériel de prévention de la délinquance, mars 2016.

⁵Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire 2015.



**Âge moyen des personnes
incarcérées :**
34,6 ans

Taux d'illettrisme :
10,9 %

Niveau scolaire :
**48 % n'ont
aucun
diplôme**

Il est logique de penser que le taux de récidive diminue en proportion des compétences à se réinsérer socioprofessionnellement à l'issue de l'incarcération. Le parcours de formation réalisé pendant la détention sera un des éléments essentiels qui conditionnera l'avenir de la personne détenue à sa sortie de prison. En effet « *les études sur la sortie de la délinquance montrent que la clef principale de ce processus est l'insertion sociale et professionnelle, laquelle est largement conditionnée par l'accès à une formation, à une qualification et à un emploi...* »⁴.

La sortie de récidive est aussi liée à des événements dans la vie de l'individu que nous ne maîtrisons pas. Le chemin vers l'insertion est parfois long et jalonné de rechutes, nous devons bien sûr intégrer ces contingences afin d'accompagner au mieux les personnes détenues.

BREF ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES PERSONNES DÉTENUES JUSTIFIANT LEUR BESOIN DE FORMATION

1. Âge moyen des personnes incarcérées

L'âge moyen des personnes détenues au 1^{er} janvier 2015 est de 34,6 ans⁵ et plus récemment, selon les derniers chiffres du ministère de la Justice (juin 2022), 57 % des personnes sous main de justice sont âgées de moins de 35 ans. Nous sommes en présence d'une population jeune, bon nombre de ces personnes détenues sortiront de détention encore jeunes et en âge de travailler et sont donc dans l'obligation personnelle d'envisager leur réinsertion sociale et professionnelle.

2. Illettrisme en milieu carcéral

Le taux d'illettrisme reste élevé en milieu carcéral, même si la réalité a tendance à s'améliorer. En 2017, le ministère de la Justice indique sur son site Internet « le taux d'illettrisme de la population détenue est d'environ de 10,9 %, il est supérieur à la moyenne nationale ». Ce constat reste identique en 2021.

3. Niveau scolaire et de qualification

Le niveau de qualification général en milieu carcéral est bas. Selon le Bilan annuel de l'enseignement en milieu pénitentiaire, en 2020, 52 % des personnes détenues n'ont aucun diplôme, 89 % ne dépassent pas le niveau CAP (niveau 3).

Ces facteurs intriqués, ainsi que, souvent, l'absence d'expérience professionnelle conduisent la personne détenue à ne pas conce-

voir spontanément de projet de réinsertion. L'enjeu des temps d'accueil et d'orientation proposés par PRÉFACE est bien d'accompagner chaque personne dans la réflexion et la conception d'un tel projet.

LES COMPÉTENCES REQUISES POUR L'INSERTION SOCIALE ET SOCIOPROFESSIONNELLE

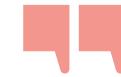
1. Les compétences clés

Il s'agit de remobiliser les bénéficiaires par l'acquisition de compétences fondamentales permettant une insertion réussie. Le « Socle de connaissances et de compétences professionnelles » se définit comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement ; afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles couvre la totalité des 7 domaines suivants :

1. La communication en français : écouter, comprendre, s'exprimer...
2. L'utilisation des règles de base du calcul et du raisonnement mathématique.
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique : comprendre les fonctions de base d'un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, se repérer dans l'environnement Internet.
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe : travailler ensemble à une réalisation de groupe, écouter, communiquer, contribuer.
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel : comprendre son environnement, définir des objectifs individuels, prendre des initiatives.
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie : analyser ses expériences, entretenir sa curiosité, optimiser les conditions d'apprentissage.
7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires : respecter un règlement de sécurité et une procédure qualité, avoir les bons gestes afin d'éviter les risques, appliquer les gestes de premiers secours, contribuer au respect de l'environnement et aux économies d'énergie.

La certification CléA permet après diagnostic de repérer les compétences acquises et celles restant à acquérir. Cette certification (définie et mise au point en octobre 2015) est un réel outil au service de l'employabilité des personnes au sens où elles peuvent garantir à l'employeur qu'elles les maîtrisent bien.



Albin, coordonnateur d'activité, explique l'intérêt du CléA :

« **Par la découverte des gestes techniques dans les métiers de la restauration, du bâtiment et du nettoyage, les stagiaires peuvent se projeter dans un secteur professionnel tout en validant les modules. Par exemple, ils devront concevoir un repas ensemble, l'un d'eux épluchera les légumes, un autre s'occupera de la cuisson, un troisième réalisera la sauce. Ils abordent le travail en équipe par cette activité mais aussi le français, avec la lecture des recettes.** »

L'acquisition de ces compétences sociales et cognitives de base est totalement intégrée dans notre dispositif de (re)mobilisation et préparation au projet professionnel (R3P) ou dans le cadre de dispositifs commandés par les conseils régionaux. PREFACE développe donc le processus de certification CléA en milieu carcéral.

2. Les compétences techniques professionnelles

Leur acquisition est organisée dans les formations qualifiantes et certifiantes.

LA FORMATION DANS L'ESPRIT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, UN OBJECTIF DE TRANSFORMATION SOCIALE POUR ÉVITER LA RÉCIDIVE

Éducation populaire et transformation sociale sont étroitement liées, la transformation sociale étant l'effet attendu des différentes actions engagées dans le cadre de l'éducation populaire. Elle doit permettre aux êtres humains de reprendre leur destin en main individuellement et collectivement d'aller vers toujours plus de progrès social (au sens d'amélioration de l'environnement social de tous).

Il s'agit de favoriser l'émancipation individuelle du sujet, il s'agit de « *sortir aussi modestement que cela soit (...) de la place qui vous a été assignée par les conditions sociales, les appartenances culturelles, le genre ou encore les handicaps de toute sorte.*

À ce titre elle est tout le contraire d'un acte éducatif autoritaire qui va de ceux qui savent aux apprenants. Elle est un processus d'autorisation à faire ce qui était ou semblait préalablement interdit ».

« Elle doit augmenter notre puissance d'agir. Les sujets (...) deviennent acteurs/ auteurs d'eux-mêmes et de leur devenir personnel et commun, et, ainsi, donnent un nouvel avenir au futur »⁶.

Ce processus a des objectifs collectifs, impactant de façon positive la vie de la société en général. Il a aussi et d'abord des objectifs individuels tels l'intégration et la mise en œuvre par la personne des valeurs de respect de l'autre et des règles, l'implication dans une démarche d'apprentissage concret, l'ouverture d'esprit sur les questions de société, le développement de l'esprit critique, et auprès de ce public, la réinsertion professionnelle, élément déterminant de la diminution du risque de récidive.

Si nous espérons et pensons que les actions de PREFACE concourent à la réalisation des objectifs communs positifs pour la société, ils ne peuvent être atteints que si l'on se focalise dans un premier temps sur la mise en action des processus individuels.

Ainsi nous attacherons-nous à décrire ici les formations que nous proposons en milieu carcéral et comment elles engagent de diverses manières ces processus de transformation individuelle.

⁶ Christian Maurel, Conférence – Débat UTOPIA, janvier 2011.



04 DE L'ORIENTATION À LA QUALIFICATION, DES PARCOURS DIFFÉRENTS, UN MÊME OBJECTIF L'INSERTION

DEUX OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES : L'INSERTION SOCIALE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Des compétences sociales malmenées (certaines personnes détenues ne les possèdent pas, d'autres ne les mobilisent plus) et des motivations changeantes d'une part, l'aspect obligatoirement contraint de l'offre de formation en prison, la situation économique et le paysage de l'emploi d'autre part sont autant de raisons qui nous conduisent à revisiter les notions d'insertion sociale et d'insertion professionnelle.

Moins étroitement liées qu'elles ne l'étaient antérieurement, insertion sociale et insertion professionnelle représentent deux étapes parallèles ou successives de l'évolution des personnes qui sortiront de détention.

Certains candidats, parfois encore immatures, ou dont le projet n'est pas encore stabilisé, font en détention le choix d'une formation qui ne leur conviendra pas finalement à leur sortie de détention.

En maison d'arrêt, assez souvent, l'attente avant d'être intégré en formation ainsi que la durée d'incarcération ne permettent que d'accéder à une pré-qualification, laquelle est un pas en avant décisif sur le chemin de la qualification mais ne suffit que rarement à une insertion professionnelle immédiate à la sortie.

Enfin, sur le bassin d'emploi où se trouve l'établissement, la nature des besoins en main d'œuvre est un élément important à prendre en compte pour établir un plan local de formation en adéquation, ce qui répond au souhait compréhensible de l'institution publique qui les commande (dans le cadre des activités de PREFACE en PPP).

Le respect de cette exigence est pondéré par les capacités de l'établissement pénitentiaire en termes d'espaces de formation, par des contingences sécuritaires, par le fait que toutes les personnes sortantes ne resteront pas dans la région et par l'aspect souvent changeant du paysage économique local.

Si l'objectif poursuivi est la réduction du taux de récidive ou de réitération d'actes délictueux, l'insertion sociale et plus encore l'insertion socioprofessionnelle représentent des conditions indispensables à sa réalisation.

1. Insertion sociale

On peut parler d'insertion sociale si une personne est dans une situation administrative rétablie lui permettant :

- ✎ la prise en charge de ses soins de santé ;
- ✎ l'accès à un logement autonome ;
- ✎ l'accès à un compte bancaire ;
- ✎ la possibilité d'une mobilité géographique si cela s'avère nécessaire.

On doit associer à ces éléments la maîtrise des compétences sociales qui conditionnent un comportement adapté :

- ✎ au respect des règles de base d'un fonctionnement social normal,
- ✎ à la capacité de relations sociales paisibles,
- ✎ à la reconstruction, en conséquence, des liens sociaux et familiaux,
- ✎ à la maîtrise de sa propre vie.



« **Aucun métier ne se réduit à la somme des compétences nécessaires pour l'exercer. Les compétences sont nécessaires. Se former pour un métier, c'est un projet, celui d'occuper une place dans la cité et d'y être reconnu.** »

⁷¹ Enseignement en milieu pénitentiaire, Circulaire d'orientation, janvier 2012.

Quand, à sa sortie de détention, une personne est capable de reprendre une vie sociale adaptée (conjugale ou entre amis), de s'occuper de son foyer, de mener une vie quotidienne comme tout un chacun, de se distraire simplement, et qu'elle ne récidive pas, même sans emploi et bénéficiaire à ce titre de prestations sociales, on peut considérer qu'elle a été l'objet d'un processus de transformation sociale positif et qu'elle est insérée socialement.

2. Insertion socioprofessionnelle

L'insertion socioprofessionnelle représente un objectif ambitieux, celui de retrouver une capacité à se (re)mobiliser sur un projet professionnel, à reprendre ou poursuivre une formation professionnelle et surtout à retrouver un emploi. On mesure bien aujourd'hui combien l'emploi est incontournable pour une vie structurée dans le temps, stabilisée, permettant une autonomie financière, facteur clé pour une intégration sociale réussie, satisfaisante pour la personne.

Atteindre cet objectif qui correspond à un processus de transformation sociale plus abouti, est le résultat d'une évolution assez longue pour certaines personnes détenues. Face à cet enjeu, le préalable n'est-il pas la réussite de la première étape, celle de la formation ? C'est bien là l'objectif constant des personnels de PREFACE.

PRINCIPES DE BASE DE LA FORMATION EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Directives :

« *L'enseignement en milieu pénitentiaire... est fondé sur les mêmes exigences et sur les mêmes références qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun des connaissances et des compétences (cf. article L. 122-1 et suivants du code de l'éducation). Il se fixe les mêmes modalités de validation des acquis en particulier par la préparation et la passation de diplômes. L'enseignement suppose une démarche personnalisée, un bilan pédagogique initial et une organisation en modules adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues* »⁷¹.

Les intervenants de PREFACE accompagnent les personnes détenues lors des différentes étapes du parcours de formation en accord avec les principes que Philippe Meyrieu nous rappelait lors du Congrès de la Fédération Léo Lagrange à Dijon en octobre 2014.

PARTICULARITÉS TECHNIQUES DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL

Chacune des formations doit être réalisable dans les murs de l'établissement, cela suppose :

- ☛ Que les formations ne peuvent être proposées que si les plateaux techniques nécessaires peuvent y être installés.
- ☛ Que la configuration des lieux et l'organisation de l'espace de formation doivent garantir la sécurité en permettant d'assurer la surveillance pendant les séquences de formation. Une attention particulière est apportée quotidiennement au matériel utilisé en atelier, pendant et après les séances (type de matériel, comptage, rangement sous clé).
- ☛ Dans bien des cas, les formations proposent des stages pratiques, exactement comme cela se passe hors les murs. Ainsi les formations en magasinage ou en cuisine bénéficient de terrains de stage dans les services fonctionnels de la prison. D'autres comme la formation « Maintenance Entretien Bâtiment » doivent proposer des modules pratiques : par exemple la construction d'un appartement témoin dans l'atelier, la réalisation d'un potager pour la formation « Jardin Espaces Verts » qui compose aussi des aménagements paysagers ou des espaces fleuris dans l'enceinte du Centre Pénitentiaire. Dans les établissements en gestion déléguée et en PPP, notre partenaire a développé des boulangeries pénitentiaires qui fabriquent un pain de qualité et qui constituent, sur chacun des sites concernés, un plateau technique moderne et performant utilisé pour la préparation d'un CAP de boulanger, ce en étroite partenariat avec l'Éducation nationale.

PRÉALABLE À L'ENTRÉE EN FORMATION : LA FONCTION D'ACCUEIL

À leur arrivée dans un établissement carcéral, les personnes détenues sont rapidement réunies. Elles reçoivent alors un ensemble d'informations concernant la vie en détention : les soins, l'accompagnement social éventuel, la scolarisation proposée ainsi que les formations, les possibilités de travail en détention, etc.

Un chargé d'accueil et d'insertion les informe des possibilités de formation, de façon collective, puis éventuellement, individuelle.

Au-delà de la somme d'informations délivrée rapidement sur ce qui est proposé en matière de formation et de travail pénitentiaire et comment y accéder, cette séance a pour objectif évident de les inviter à faire de ce temps de détention un moment positif permettant de se projeter dans une vie future hors les murs et de préparer activement leur sortie.

Cette phase d'accueil se heurte toutefois à une écoute très relative, soit en raison du choc de l'incarcération pour les primo-incarcérés, soit parce que le contenu est déjà connu pour les récidivistes.

Si certains affichent à leur arrivée une volonté de changement, la suite concrète qui y sera donnée dépendra à la fois de l'engagement de la personne détenue dans un processus de transformation et de la capacité à l'accompagner de manière cohérente.

Il faut préciser que la fonction d'accueil est une des règles européennes que la France a retenue ; elle est régulièrement auditée et bénéficie d'un label RPE (Règle pénitentiaire européenne).

LE BILAN ÉVALUATION ORIENTATION (BEO)

Cette étape nécessaire et indispensable à l'inscription dans une formation comme au travail pénitentiaire comporte trois phases.

1. Première phase : prendre contact, motiver son projet

Cette prise de contact lors d'un entretien individuel permet :

- ▬ de connaître le parcours de la personne détenue (scolarité, formation, expérience professionnelle) et son statut (prévenu, condamné, durée de détention quand elle est déterminée) ;
- ▬ d'entendre ses souhaits de formation et de réaliser une première évaluation des compétences.

2. Deuxième phase

Il s'agit de tests :

- ▬ psychotechniques portant sur la logique, le raisonnement,
- ▬ de calcul,
- ▬ évaluation parallèle des compétences en lecture (compréhension de l'écrit) ;
- ▬ de motivation,
- ▬ questions et tests pratiques sur le métier visé par la formation permettant de vérifier les éventuelles compétences annoncées par la personne,
- ▬ évaluation qualitative toujours associée observant des éléments aussi importants que l'application, l'attention, la capacité de concentration.

3. Troisième phase : restitution des tests et définition d'un projet

La correction des tests se fait en présence de la personne et en collaboration avec elle, afin de lui permettre de prendre conscience de sa capacité ou non à suivre une formation et de l'inciter éventuellement à s'engager sur un cursus mieux adapté.

Au sortir de cette phase de diagnostic, PREFACE va émettre un avis communiqué aux participants d'une Commission pluridisciplinaire unique (CPU) ayant pour objectif de statuer sur les demandes d'accès à la formation ou au travail. Présidée par le chef d'établissement (ou son représentant), cette instance réunit le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) avec ses conseillers d'insertion et de probation, des personnels de surveillance, le responsable du centre scolaire et un représentant de PREFACE qui présente les conclusions issues du (BEO). Celles-ci se confrontent aux remarques et arguments des autres participants. *In fine*, après que chaque situation ait été étudiée, l'administration pénitentiaire rend une décision : classement en formation ou dans un travail salarié. Cette décision peut prendre aussi en compte des éléments dont seule l'administration pénitentiaire a connaissance ; elle s'impose à la personne détenue.

Le BEO (Bilan évaluation et orientation), ou phase de recrutement, est une étape essentielle ; en effet la qualité de sa réalisation aide à définir l'orientation la plus justement adaptée à chaque situation individuelle.

Elle requiert la pleine implication de la personne concernée. Dans le cas d'un classement en formation, le diagnostic établi va enrichir la phase de positionnement mise en œuvre initialement par le formateur en début de cycle afin de proposer à la personne des objectifs individualisés.

Cette étape est également réalisée par PREFACE avec le constant objectif de préserver le plus possible la personne d'un nouvel échec.

LE BILAN DE COMPÉTENCE APPROFONDI (BCA) ET LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU PROJET PROFESSIONNEL (DEPP) : DES PRESTATIONS PRINCIPALEMENT AXÉES SUR LE PROJET DE SORTIE

1. Le BCA

Réalisé à l'initiative de la personne détenue ou de son conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, il est obligatoirement prescrit par lui. Il est identique à ceux proposés par Pôle emploi, à une différence majeure près: il s'appuie sur une approche livresque des domaines métiers et de leurs emplois faute de pouvoir rencontrer des employeurs.

Il s'appuie également sur un projet né d'une expérience professionnelle antérieure.

Il permet à la personne détenue de valider un projet professionnel et un projet de formation en adéquation.

2. Le DEPP

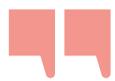
Le dispositif d'évaluation du projet professionnel vise des personnes qui affirment un projet professionnel sans que celui-ci soit fondé sur une expérience professionnelle mais sur des souhaits exprimés, des motivations et des acquis associés supposés ou réels. Il s'agira d'évaluer avec la personne la faisabilité de son projet et de l'accompagner dans la définition d'une stratégie de mise en œuvre.

LE DISPOSITIF R3P

Ce dispositif R3P ou (remobilisation et préparation au projet professionnel) vise le développement de la capacité à concevoir un projet professionnel réaliste, à s'y préparer, ainsi qu'à identifier et lever les freins qui peuvent en perturber la réalisation.

Ce dispositif dure trois mois et demi en moyenne ; trois mois représentent la durée habituellement considérée comme nécessaire pour amorcer un changement de comportement chez un être humain.

Dans la plupart des situations, les personnes détenues, particulièrement les plus jeunes, n'ont encore que peu ou jamais travaillé. Ils peuvent être considérés comme étant « loin de l'emploi », mais aussi et surtout en difficulté à concevoir un projet, notamment professionnel. L'objectif de réinsertion professionnelle et son préalable, le suivi efficace d'une formation jusqu'à sa réussite lors de l'examen final, ne peuvent être envisagés sans un travail préparatoire intégrant notamment la réappropriation des codes adaptés à la vie en société.



Laura, formatrice en maison d'arrêt auprès de femmes détenues évoque ses stagiaires :
« Nous remobilisons les personnes détenues qui ont souvent des parcours de vie chaotiques, elles sont souvent très éloignées des codes sociaux attendus en formation et en emploi. Elles sont de tout horizon, tout âge, certaines ont une vie passée avec des repères dans le monde du travail et ont connu une rupture. D'autres sont très jeunes et n'ont pas les codes pour s'insérer seules. »

Ce dispositif se focalise sur des besoins de compétence différents, selon chaque personne détenue, mais cette remobilisation est un objectif prioritaire. Plusieurs grandes thématiques sont abordées.

1. La remobilisation cognitive

Son objectif est l'acquisition des compétences fondamentales et indispensables à une insertion professionnelle sécurisée et durable : à savoir, le renforcement du socle commun des connaissances à partir de situations professionnelles, de situations de formation, de la vie quotidienne. Cette phase peut se concrétiser, entre autres, lors d'un atelier de culture générale, d'un atelier de culture scientifique. Ce sont des temps d'échange et d'apport théorique sur des sujets très variés, mais toujours orientés sur l'appartenance de chacun à la société : connaître le sens des dates clés de la vie sociale dans notre pays comme les jours fériés, débattre autour d'une coupure de presse. Il s'agit là de proposer aux personnes détenues l'ouverture d'esprit, l'intérêt sur une grande diversité de sujets, de questions qu'ils n'ont, pour certains, (le plus souvent) jamais approchées. Une initiation à l'outil informatique est également réalisée.

2. La remobilisation corporelle

L'objectif est d'aboutir à une meilleure prise de conscience par la personne détenue de son propre corps ; pour être en état de travailler (comme de faire du sport, une activité dont la plupart sont adeptes), il faut le respecter. Il est nécessaire de reprendre un rythme de vie adapté aux besoins du corps, à son bon fonctionnement et pour cela :

- » s'approprier des notions très simples d'hygiène de vie (rythme veille sommeil, rythme des prises alimentaires),
- » apprendre des éléments de base concernant l'alimentation (à l'occasion par exemple d'un temps de réflexion après le visionnage d'un film sur une alimentation de qualité),
- » acquérir quelques notions de biologie générale sur l'anatomie et la physiologie du squelette, des muscles, des articulations, des organes vitaux (cœur, poumons),
- » et lorsque c'est possible bénéficier de quelques séances de renforcement musculaire en salle ou au stade.

3. La remobilisation sur les « savoir-être »

L'objectif est de mieux se connaître, de découvrir les règles et les contraintes dans les relations interpersonnelles, d'agir logiquement et consciemment, d'apprendre à s'adapter à l'environnement socio-économique, de développer les compétences transversales indispensables dans le monde du travail.

Ces séquences sont axées sur la maîtrise de la posture personnelle à adopter dans différentes situations, telles que l'élaboration d'un projet, l'attitude lors des séances de formation ou lors d'une activité professionnelle.

Quelques notions de base de psychologie et de communication en terme de capacité relationnelle en général sont également abordées : s'assurer que l'on comprend une information et savoir la transmettre, comprendre une directive et accepter de la mettre en œuvre, accepter une remarque, une remontrance éventuellement et être capable de modifier ensuite son comportement.

4. La remobilisation sur les réalités essentielles du monde du travail

L'objectif est de préparer activement la sortie par la mise en œuvre d'une stratégie d'accès à l'emploi.

Cela nécessite de s'approprier les outils de recherche d'emploi, se préparer aux recrutements, s'exercer aux entretiens d'embauche lors de mises en situations.

Beaucoup de personnes détenues sont des jeunes majeurs, sans projet professionnel vraiment précis. Compte tenu des différentes actions de formation proposées sur les sites, l'usage d'un plateau technique existant peut permettre de d'appréhender certains métiers.

Il est aussi important d'acquérir quelques notions essentielles concernant la santé au travail : ainsi les personnes détenues découvrent l'importance du respect des gestes et postures adaptés aux différents métiers qu'ils pourront exercer.

Un approfondissement de la connaissance du milieu socioprofessionnel est réalisé, notamment des notions élémentaires très générales du droit du travail sont abordées (dont le contrat de travail).

5. La remobilisation pour une préparation concrète à la sortie de détention

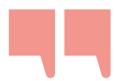
Ce module peut être également beaucoup plus concrètement orienté sur la sortie de détention.

Il s'agit par exemple de préparer le stagiaire à la partie théorique du permis de conduire, l'épreuve du code de la route, dans une région où la mobilité sera un élément essentiel pour retrouver un emploi. Au centre pénitentiaire d'Annoeullin, un certain nombre de personnes incarcérées le sont en raison de délits routiers et/ou ne disposent pas d'un permis de conduire valide. Il leur est difficile, de ce fait, de trouver un emploi dans les secteurs du bâtiment, de la logistique ou de la restauration, secteurs où l'emploi est en tension et qui supposent d'être mobiles.



Pour Betty, coordonnatrice d'activité :

« Nous avons un rôle de médiation entre le dedans et le dehors. Entre leur parcours d'hier et leur parcours de demain. Nous devons leur montrer le monde du travail, ce qu'on attend d'eux dans la vie sociale. [...] Nous sommes un levier, nous devons capter ce qui va les interpeller et faire le déclic. »



Benjamin, formateur horticole en maison centrale sécurisée, avec des détenus qui purgent de longues peines témoigne de l'intérêt des formations sur la socialisation des personnes :

« Au bout de trois mois, je constate les effets de la formation. Ils vont moins au quartier disciplinaire, ils consomment moins de médicaments, ils se lavent davantage et mangent les légumes du jardin. La formation change leur hygiène de vie. »

Sur le même établissement, du fait du développement d'un accompagnement permettant de créer un lien « dedans-dehors », une personne de l'équipe est missionnée pour accompagner la personne détenue bénéficiant d'un aménagement de peine et sortant d'un bilan de compétence, d'une mobilisation sur projet ou d'une formation en entreprise à travers un stage qui peut déboucher sur un contrat de travail (le contrat à durée déterminée d'insertion est le type de contrat le plus usité).

Le dispositif R3P est idéalement proposé dans certains centres pénitentiaires en amont de toute formation, mais aussi au sortir d'une formation, avec dans ce cas comme principal objectif de préparer la recherche d'emploi via des techniques *ad hoc* (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien). La forme et le contenu du dispositif peuvent varier selon les établissements.

LA FORMATION DITE « SOCIALISANTE »

Un exemple de formation dite « de mobilisation et de socialisation » était réalisé au centre pénitentiaire d'Annoeuillin, cette formation initiait les personnes détenues à la photographie, à la captation d'images, au montage, à la réalisation de reportages et de clips vidéo.

S'adressant aussi à des personnes isolées, elle concernait un groupe de 10 à 12 stagiaires et durait trois à quatre mois.

Cette action a eu pour objectif de redonner confiance en soi à la personne, de la mobiliser pour se lever, se préparer, de l'aider à retrouver l'envie d'agir et de manière plus générale, à repenser son destin.

Elle permettait de développer les compétences suivantes : travailler en équipe sur un projet commun, s'entraider (mise en situation pratique d'une équipe de reportage), se confronter aux autres à l'intérieur de la prison et au dehors, en adoptant, dans chacune de ces situations, un comportement socialement adapté.

Bien évidemment, cette action devait favoriser une mobilisation de chacun sur un projet professionnel et l'engagement dans des apprentissages.

À travers elle, les stagiaires s'impliquaient dans la vie de l'établissement en participant à la programmation du canal vidéo interne, « la télé de la prison », mais aussi en produisant entre autres des clips « prévention santé » en collaboration avec les médecins de l'unité de consultations et de soins ambulatoires.

Le formateur a affirmé que l'effet de ce travail d'équipe avait des vertus « quasi thérapeutiques » pour certains stagiaires.

LA PRÉ-QUALIFICATION : TEST D'APTITUDE ET PREMIER PAS VERS UNE FORMATION CERTIFIANTE

Les pré-qualifications sont des temps de formation particulièrement adaptés à la situation des personnes détenues en maison d'arrêt qui y sont incarcérées soit comme prévenus, en attente de leur jugement et pour une durée inconnue, soit pour de courtes peines. Elles s'étendent sur une période relativement courte, de trois à six mois selon les disciplines, durée qui s'inscrit plus aisément dans un séjour en maison d'arrêt. Les personnes qui intègrent ces formations pré-qualifiantes doivent pouvoir y trouver :

- La confirmation (ou pas...) d'un choix d'orientation professionnelle en leur permettant d'appréhender une profession dans laquelle elles pourront continuer à se former dans les murs ou hors les murs à leur sortie. Ce cursus permet de susciter l'envie chez chaque personne en formation de se qualifier et d'obtenir un diplôme, lequel sera un passeport sûr et reconnu pour sa réinsertion socioprofessionnelle.
- Un support de valorisation grâce à la réalisation d'un acte professionnel qui va mettre en évidence le fait que la personne en est capable et qu'elle peut en tirer de la satisfaction. Indépendamment d'une recherche de qualification, l'implication en formation sera source de la restauration de liens familiaux distendus, en raison même de l'engagement dans une formation et de la capacité à mobiliser des « savoir-faire » réutilisables immédiatement dans la vie familiale et sociale. Ces acquis attireront un regard différent sur la personne de la part de son environnement, dans l'objectif de transformation des relations sociales avec ses proches et de réinsertion sociale.
- La possibilité de mesurer leur engagement et leur motivation, par leur capacité à aller jusqu'au bout d'une formation et ainsi de leur éviter un échec.
- L'acquisition des prérequis d'entrée en formation qualifiante.
- L'acquisition de compétences immédiatement opérationnelles en situation professionnelle, les acquis, dans certains cas, pouvant être suffisants pour permettre une embauche.
- Une validation des acquis formalisée par la remise d'une attestation de compétences issue d'un livret stagiaire qui retrace le parcours en terme de comportement et de capacité développées.

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE : POUR QUELLES CERTIFICATIONS ?

- Les titres professionnels reconnus par le ministère du Travail concluent des formations principalement axées sur la technicité et concernent un public plus habile dans le geste que dans la capacité à se mobiliser sur l'acquisition de connaissances des domaines généraux.
- Les CQP (certificats de qualification professionnelle) permettent de reconnaître officiellement des compétences spécialisées dans un emploi propre à une profession et pour lesquelles il n'existe pas de qualification ou de validation officielle. Ces CQP, créées par les partenaires sociaux d'une ou plusieurs branches professionnelles, répondent aux besoins spécifiques en compétences et en qualifications des entreprises, du ou des secteurs concernés.

- ✎ Les CAP sont délivrés par l'Éducation nationale qui est un des partenaires de notre action en milieu carcéral. PREFACE prend alors en charge les aspects techniques et technologiques tandis que la partie enseignement général est prise en charge par l'Éducation nationale.
- ✎ SST (sauveteurs secouristes du travail), PSC-1 (premier secours civique), Habilitation électrique : avec ces certifications, il s'agit d'évaluer et de reconnaître les aptitudes nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle avec un référentiel dédié. Ces certifications ne portent que sur le geste technique, ne comprennent pas d'écrit. Un même stagiaire peut en valider plusieurs de natures différentes ; elles permettent d'être utilisées en entreprise dès la sortie. La validité de ces certifications est limitée dans le temps, il peut être nécessaire pour une personne détenue qui l'a déjà validée, de la valider à nouveau avant sa sortie.
- ✎ Le PCIE (passeport de Compétence Informatique Européen) ou ELCD (European Certificate of Digital Literacy) : cette certification en informatique reconnue par l'Union européenne est un complément apprécié pour trouver un emploi, quel qu'il soit, le digital et le numérique étant actuellement utilisés dans la plupart des métiers. Cette formation dure trois mois, permet l'acquisition de quatre à sept modules et s'adresse prioritairement à un public déjà initié à l'informatique. Elle comporte une formation à l'utilisation du logiciel d'exploitation Windows, à celles de Word, Excel, Powerpoint, et à l'Internet (en simulation, l'accès à Internet n'étant pas autorisé en prison).
- ✎ Les CACES (Certificats d'Aptitude à la Conduite d'Engins de Sécurité) : nous proposons à nos stagiaires la possibilité de valider un CACES 1 (autorisant l'utilisation de transpalettes à conducteur porté) et le CACES 3 (autorisant la conduite d'un chariot élévateur). Complémentaires à la formation préparatoire au titre professionnel d'agent magasinier, ces certificats favorisent l'accès à l'emploi dans un secteur en plein développement caractérisé par l'apparition de vastes zones de logistiques qui représentent une source d'emploi importante.

On notera que les formations proposées préparent essentiellement à des titres ou diplômes de niveau 3 (anciennement niveau V) lesquels sont accessibles aux publics majoritaires en prison. Il arrive cependant que soient proposées des formations comme le baccalauréat professionnel photographie : il a été préparé à la maison centrale d'Arles sur la période 2013/2015 et les sept stagiaires l'ont réussi avec mention. Sur la période 2015/2017, une formation en infographie, l'équivalent d'un BTS, était en cours dans cet établissement. Pour la petite histoire, le développement d'activités de formation autour de la photographie trouve son origine dans la volonté d'inscrire cette prison dans son environnement ; en effet, les Rencontres d'Arles accueillent chaque année de nombreux photographes qui s'y exposent tout au long de l'été. Les formations en photographie et en infographie à la maison centrale d'Arles, les formations aux techniques du spectacle proposées au centre pénitentiaire d'Avignon Le Pontet entre 2014 et 2017 font écho aux particularités culturelles de ces villes et concrétisent en même temps l'intention de l'administration pénitentiaire d'intégrer le plus possible les personnes détenues à la vie culturelle locale.

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

Tout a commencé à Arles. La maison centrale fermée temporairement à la suite d'inondations en décembre 2003, rouvrait ses portes en 2009. Située à la sortie de la ville, la question s'est posée à l'époque de savoir comment cet établissement pénitentiaire pouvait (re)trouver sa place dans la Cité. C'est pour répondre à cet enjeu qu'est né un projet de formation qui s'est d'abord orienté sur le traitement de l'image pour très vite se centrer sur la photographie, un projet soutenu par l'administration pénitentiaire, soutien sans lequel cette aventure n'aurait vu le jour.

En 2010, est arrivé de Vérone un photographe qui a impulsé cette orientation : Marco Ambrosi. D'emblée, il a suscité l'intérêt et plus encore, l'engagement des personnes détenues qui ont développé à la fois créativité et technicité. De cette première rencontre est sortie une série de photographies en noir et blanc qui a conquis le directeur des Rencontres d'Arles de l'époque, François Hebel. Il leur donna une place à part entière dans ce festival en les intégrant à sa programmation. Ainsi, la Centrale et ses « locataires » venaient de créer un lien avec la ville. Un livre d'or recueillit les appréciations des visiteurs qui furent proposées à la lecture des personnes détenues, ainsi venait s'affirmer un lien avec la prison. Le dehors et le dedans.

La dynamique était engagée et les projets s'en sont suivis. En 2015, sept personnes obtenaient un bac pro photographie. Pour le valider, il était nécessaire que la formation théorique s'accompagne d'un stage pratique. Marco Ambrosi proposa un partenariat avec la Cooperativa Rio Tera Dei Pensieri qui intervient à la prison de Venise qui a consisté en la production de montages photographiques qui deviendront les motifs de foulards, entre autres supports. L'Officina Delle Nuvole, association culturelle dont Marco Ambrosi est membre, prit l'initiative de réunir six photographes qui ont porté leur regard sur la détention, ou comme Marco Ambrosi, montré toute la créativité de personnes privées de liberté, mettant en lumière leur part d'humanité. Ainsi est née l'exposition « De l'ombre à la lumière ».

« De l'ombre à la lumière » a été exposé au centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau (77), dans la galerie Mémoire de l'Avenir à Paris ainsi qu'à Venise.

Les domaines d'intervention proposés par PREFACE sont nombreux et correspondent à des besoins en main d'œuvre des régions et de leurs bassins d'emploi. Ils peuvent aussi répondre à des besoins spécifiques en matière de qualification ou, plus prosaïquement, être la conséquence de l'existence de plateaux techniques liés à des options antérieures de formation.

Il est important de noter que depuis le transfert de la compétence formation professionnelle des personnes sous main de justice aux conseils régionaux, ces derniers choisissent de mettre l'accent sur des formations qualifiantes ou certifiantes, permettant l'acquisition de compétences techniques et préparant à des métiers en tension dans des domaines divers tels que le bâtiment, la soudure, le nettoyage, la restauration, l'horticulture et le paysage, la logistique, la boulangerie, la pâtisserie, la vente...



« Je suis là pour les aider à acquérir leur CAP pâtisserie et avec ce diplôme ils trouveront un travail avec un patron ou bien pourront ouvrir leur propre boutique ou food truck. Si j'ai un détenu par an qui sort et trouve un emploi de pâtissier, c'est super gratifiant »

Elodie formatrice qui prépare les personnes détenues au CAP de pâtisserie.

PREFACE peut s'enorgueillir d'afficher des taux de réussite élevés, approchant souvent les 100 %, d'une part en conséquence de l'engagement de nos équipes pédagogiques et, d'autre part de la motivation qu'elles suscitent auprès des stagiaires



En 2022

- 1 864 personnes placées sous main de justice (PPSMJ) ont été reçues dans les actions d'Accueil (2931 heures réalisées)**
- 3 287 PPSMJ ont effectué des Bilan-Evaluation-Orientation en vue de leurs classements à des postes de travail ou en formation professionnelle (5183 heures-stagiaires)**
- 103 PPSMJ ont initié des bilans de compétences approfondis (1868 heures-stagiaires réalisées)**
- 878 PPSMJ ont été accueillis dans un dispositif PPAIP ou R3P (5819 heures-stagiaires réalisées)**
- 2 356 PPSMJ ont intégré nos dispositifs de formation professionnelle (388 283 heures stagiaires)**

832 certifications ont été délivrées



05 LA TRANSFORMATION SOCIALE EN ACTION

LES EFFETS INDUITS PAR LA FORMATION SUR LA PERSONNE

Dans bien des cas, les motivations à intégrer une formation sont de trois ordres : la possibilité d'obtenir des remises de peines spécifiques, d'améliorer l'ordinaire grâce à la rémunération obtenue au titre de stagiaire de la formation professionnelle, et enfin occuper son temps de détention.

Mais au-delà de ces trois effets, quels sont ceux induits par ces temps particuliers dont certains disent qu'ils sont un trait d'union avec le dehors ?

En voici quelques-uns :

- » Permettre de se positionner dans un projet d'exécution de sa peine, de faire de cette période de détention un temps de rupture par rapport à sa vie antérieure.
- » Changer le regard que la personne porte sur elle-même (et ses options pour l'avenir hors les murs), comme changer le regard que les autres personnes portent sur elle. L'ensemble des prestations proposées doit lui permettre de découvrir et de révéler à ses proches une autre facette d'elle-même. En effet, le plus souvent, les personnes placées sous-main de justice sont regardées comme des personnes qui « ne peuvent pas », des personnes en échec : échec ou difficulté scolaire (ne peut pas réussir à l'école), échec plus ou moins prononcé dans les relations avec ses proches (ne peut pas fonctionner normalement en société), échec à trouver un emploi (ne peut pas s'insérer dans le monde du travail).
- » Donner envie de retrouver une relation normalisée de « parentalité » avec ses parents, ses frères et sœurs, voire son conjoint et ses propres enfants.
- » Découvrir les autres dans un cadre socialement régulé lors des temps de formation et à travers des formations plus spécifiques comme le sport ou la culture, lui donner envie de découvrir la satisfaction des actions collectives positives réussies, de se sentir autorisé à découvrir de nouveaux horizons.
- » Découvrir le plaisir que peut procurer un travail bien accompli, au terme des différentes phases de formation constituées d'erreurs qui ne sont pas des échecs, mais des étapes dans l'acquisition des savoir, savoir-être et savoir-faire.
- » Prendre conscience d'où l'on part, mesurer le chemin à parcourir au regard d'un objectif d'insertion, identifier les différentes étapes du parcours en étant capable de repérer d'où l'on part pour mieux cibler où l'on veut aller.

LES DIFFÉRENTS PROCESSUS D'ÉVOLUTION PERSONNELLE ACTIVÉS

1. L'amélioration de la capacité à établir une relation normalisée avec autrui et avec l'institution

Le rôle de médiation avec l'institution et son influence sur l'évolution personnelle d'un stagiaire s'exerce lors des formations classiques. Ainsi, un formateur préparant au titre professionnel d'agent magasinier, avant chaque session journalière, prend un petit temps pour écouter les diverses difficultés rencontrées par les stagiaires et leur donne quelques indications d'ordre très général pour les aider à les régler. Il observe également une évolution de certains individus en cours de formation : après avoir compris que ses demandes auprès de

l'administration pénitentiaire sont impatientes ou inadaptées, un stagiaire devient capable de les exprimer plus correctement, d'en accepter la durée d'examen, d'attendre plus tranquillement une réponse, d'être un peu moins dans un fonctionnement personnel du « tout, tout de suite ».

2. Être capable de se mettre en mouvement

Reprendre en main son avenir, c'est un processus qui commence à s'activer dès la première étape, le BEO. Préalable indispensable à l'élaboration d'un projet, c'est le premier pas vers une autonomisation, une prise en charge de la personne détenue par elle-même.

Cette séquence participe d'une sollicitation de l'idée et de la volonté de changement et provoque un éveil de la personne à l'idée même que c'est possible. Le BEO aide à la prise de conscience par la personne de sa propre réalité. Les chargés d'accompagnement, interlocuteurs bienveillants, l'accompagnent afin de réduire la distorsion observée lors de l'auto-évaluation. Il peut s'agir d'une surestimation, conséquence vraisemblable d'échecs antérieurs répétés : d'un sentiment de déclassement, de la peur d'être mal jugé et d'autres causes que nous n'appréhendons pas. Cette surestimation permet à la personne d'avoir un regard plus indulgent sur elle-même et représente une tentative respectable de donner une meilleure image aux interlocuteurs. Elle est aussi l'un des premiers obstacles à lever lors de l'élaboration d'un projet.

Il peut s'agir aussi fréquemment d'une sous-estimation tout autant préjudiciable, dans la mesure où la personne peut avoir intégré profondément un sentiment personnel d'incapacité qu'il lui faudra dépasser. L'évolution personnelle engagée sur ces processus permettra d'ajuster le souhait à la réalité. La correction conjointe des tests, l'explication du processus décisionnel qui déterminera le meilleur projet de formation associent d'emblée la personne aux étapes de ce bilan, la placent en adulte responsable de son parcours en détention et de ce qui pourra se passer à sa sortie. L'occasion lui est présentée de ne plus subir le résultat des tests comme les notes à l'école, l'orientation comme elle a été subie le plus souvent en milieu scolaire, la décision de la société comme le verdict nécessaire de la justice, ni l'influence d'autres personnes, mais de s'envisager capable de formuler un projet soi-même.

En assistant pendant un petit moment à une première étape du BEO, il est aisé de constater que plusieurs personnes annoncent une expérience surdimensionnée, plus ou moins éloignée de la réalité qu'ils ont vécue. La réalisation des quelques tests qu'on leur procure montre bien qu'ils ne reconnaissent pas les outils ou les gestes propres à la profession dont ils s'annoncent connaisseurs. Le travail individuel à mener consiste à prendre en compte avec respect leur souhait de travailler plus tard dans le domaine évoqué, mais aussi la nécessité de formation constatée et de les amener naturellement à l'accepter.

3. Définir un projet et, dans cet esprit, retrouver de l'intérêt pour le monde du travail.

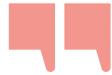
Quand un projet de formation ou de travail en détention a été envisagé, le module R3P permet donc aux personnes détenues volontaires de se préparer à en-

visager leur réinsertion sociale et professionnelle. Ce module informe les personnes détenues sur les réalités de la vie professionnelle (ou les leur rappelle) afin que l'appréhension de cet univers, à l'intérieur et ensuite au dehors, ne se concrétise pas sur la base de connaissances intuitives floues mais sur le socle d'un savoir précisé, renouvelé, des quelques règles élémentaires qui le régissent. Un élément subjectif vient conforter cela, c'est le constat de l'intérêt que portent les stagiaires aux explications de la planche anatomique complexe des vertèbres, lors d'une séquence sur les postures adaptées au port d'objets lourds. Ce qui frappe, c'est leur concentration, c'est le regard qui accompagne leur réponse positive à la question de savoir si cette leçon austère les intéresse. Nous ne sommes plus à ce moment face à des « blessés de l'échec scolaire », nous sommes en présence de personnes en cours d'évolution, entièrement « parties prenantes », conscientes de cette évolution.

4. Retrouver le goût d'apprendre

Le formateur en boulangerie du centre pénitentiaire de Toulon la Farlède constate qu'il faut environ un mois pour accompagner le changement de posture personnelle chez certains stagiaires, pour qu'ils passent de celle de prisonnier à celle d'apprenant. C'est, selon lui, le plus gros travail : l'accompagnement au changement de posture d'abord, la pédagogie ensuite. Il est convaincu que chacun est capable d'apprendre quelque chose, et que la personne ne peut avancer dans la formation que quand lorsqu'elle a pris confiance en sa propre capacité d'apprendre. Il explique qu'il est très à l'écoute du stagiaire et que son attention permanente lui permet de « pouvoir redescendre à la cave avec lui » (c'est son expression). En cours de formation, quand il constate par exemple une incompréhension, il prend le temps de discuter du problème avec le stagiaire, il lui expose « avec ses mots à lui », c'est-à-dire qu'il se met à son niveau, sans hésiter à « descendre encore et encore » par la discussion, jusqu'à être certain d'avoir bien compris son blocage, cela avec beaucoup d'écoute et d'humilité. Il explique aussi qu'il doit trouver le moyen de remonter les marches une à une avec les mots et la logique de son élève sur le sujet qu'il n'a pas compris, et que, si arrivé sur une marche il le sent « se tenir à la rambarde », c'est-à-dire s'il constate que le stagiaire doute et ne comprend plus, il redescend deux ou trois marches pour mieux remonter en renouvelant son explication et ce « jusqu'au retour à la lumière ensemble » (jusqu'à la compréhension de l'explication) ; alors le travail peut être repris sans frustration. Il constate que dans ces moments, les stagiaires s'entraident. En guise de résultat concret, les personnes détenues en formation n'ont plus peur de l'incompréhension et reprennent confiance en elles, ce qu'il considère comme primordial. Face aux stagiaires, qui ont tendance à se dévaloriser, il prend le temps de leur montrer le chemin parcouru sur une période donnée, il leur fait prendre conscience de ce qui a été acquis depuis un point de départ, les aidant ainsi à retrouver fierté et estime de soi.

À la maison centrale d'Arles, un groupe de personnes détenues a commencé à la rentrée 2015 la préparation d'un diplôme en infographie complémentaire au baccalauréat professionnel que certains stagiaires ont validé en juin 2015. Les lauréats ont souhaité poursuivre leur formation dans un domaine proche qui leur permettait aussi de mettre en œuvre les connaissances acquises avec le premier diplôme. Lors d'une visite, on peut constater que l'un d'entre eux est présent quelques jours seulement après une intervention chirurgicale, malgré



Benjamin, formateur horticole en maison centrale sécurisée, précise que chaque stagiaire dispose de son propre espace cultivable :

« ils doivent s'en occuper, réfléchir à son contenu, cela forge leur créativité. Ils y pensent en cellule, consultent des ouvrages à la bibliothèque. »

Il constate leur évolution au fil des mois, grâce à la formation, **« ils révèlent des choses d'eux-mêmes, ils sont capables de construire et de faire aboutir un projet. Pourtant, beaucoup pensaient que l'apprentissage ce n'était pas pour eux et qu'ils n'y parviendraient pas ! »**

une posture assise et debout manifestement douloureuse. De plus, pendant cette formation, les personnes présentes bénéficient d'une rémunération horaire moins élevée que s'ils travaillaient, dans un établissement où tous ceux qui sont en capacité de travailler le peuvent, s'ils le souhaitent. Cela permet d'affirmer que la raison principale de leur présence est leur motivation personnelle, ainsi qu'en témoigne leur assiduité aux séances, leur intérêt pour tous les aspects techniques et théoriques de cette formation.

5. Découvrir ou retrouver la satisfaction et la fierté de ce qu'on produit, du travail « bien fait », susciter un autre regard sur eux-mêmes

Dans bon nombre de formations que nous proposons, dès le stade de la pré-qualification, les stagiaires deviennent capables de réalisations concrètes propres à développer l'envie et la satisfaction de réaliser un geste professionnel ainsi que de développer leur estime de soi et celle de leurs proches.

Ainsi, dans l'atelier boulangerie du centre pénitentiaire de Toulon la Farlède, les stagiaires rapportent dans leurs cellules le pain qu'ils ont fabriqué, et peuvent ainsi en faire profiter leurs codétenus. Les stagiaires de la formation maintenance bâtiments collectivités ou ceux d'une formation jardin espaces verts apprennent à réaliser des actes qui seront faciles à reproduire dans la vie courante hors les murs : déboucher un lavabo, réaliser ou réparer une petite installation électrique, poser une cloison, carreler une petite surface, cultiver fleurs et légumes, construire un banc de jardin.

Les personnes qui suivent la formation en infographie à la maison centrale d'Arles peuvent rapporter en cellule quelques-unes de leurs réalisations imprimées qu'ils seront fiers de montrer à leurs familles. Dans le cadre de leur entreprise d'entraînement pédagogique (support à la préparation du titre professionnel d'Infographe), ils ont réalisé par exemple une affiche promouvant la formation en boulangerie, par la suite diffusée dans d'autres prisons de la région PACA. Constatant la qualité graphique de cette réalisation, on mesure combien elle concrétise pour chaque stagiaire le goût d'apprendre et celui des belles réalisations.

Lors d'une visite de l'atelier de formation en pâtisserie à la maison d'arrêt d'Aix Luynes, les stagiaires en pré-qualification nous offrent une madeleine sortant du four : la satisfaction et la fierté qui s'expriment dans leur regard lorsque nous dégustons cette pâtisserie témoignent de la transformation qui s'opère peu à peu en eux, alors qu'ils se sentent capables de procurer un réel plaisir à d'autres personnes avec ce qu'ils ont appris à fabriquer.

Dans un autre domaine, les stagiaires de la formation agent magasinier au centre pénitentiaire de Toulon la Farlède ont la même fierté à montrer ce qu'ils apprennent au visiteur venu de l'extérieur (on pourrait penser pourtant que ce type de formation génère moins de satisfaction immédiate).

« L'humain véritable ne s'offre que dans ce rapport particulier à l'action qui fait qu'au-delà de l'efficacité matérielle et technique, quelque chose se joue sur une autre scène, dans le symbolique »

Philippe Meyrieu (2008).

Les constats précédents concrétisent parfaitement cette affirmation. Dans le domaine symbolique, il est aisé de constater aussi que la validation d'un diplôme, aussi modeste soit-il, en fin de formation, occasionne une reconnaissance sociale propre à changer le regard de la société et de leurs proches et à encourager les personnes détenues dans la voie de la réinsertion.

6. Se réappropriier les notions citoyennes de respect des règles de la vie en société, de bien commun, et de respect du bien commun

Lors de la formation pratique sportive (boxe) arbitrage (action socialisante) à la maison d'arrêt d'Aix Luynes, réalisée en partenariat avec l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, le formateur garde constamment à l'esprit les valeurs à transmettre, la discipline enseignée étant très adaptée à cette transmission : il s'agit de la cohésion de groupe, la responsabilisation par rapport au matériel (respect, mise en place, rangement), l'engagement, le respect d'autrui, le respect des règles de la formation (assiduité, ponctualité, règles inhérentes à cette pratique sportive) qui sont aussi les règles de vie en société. Il est intéressant de noter l'impact de ce type d'action sur le rapport qu'entretiennent les personnes détenues à la loi, une transformation qui va trouver son expression dans l'évaluation que feront les stagiaires de l'arbitrage d'un combat vu à la télévision ; leur sens critique est en mouvement.

La formatrice réalise bien que tous les stagiaires en formation pour devenir agent magasinier au centre pénitentiaire de Toulon la Farlède n'exerceront peut-être pas ou, si cela s'avère être le cas, durant peu de temps ce métier à leur sortie, et que d'autres motivations les engagent à s'y inscrire. Très exigeante sur le respect du cadre, des règles de la formation et de sa personne, elle obtient le respect attendu. Au-delà d'une pré-qualification ou d'une qualification dont on ne sait pas comment ils la valoriseront concrètement hors les murs, les stagiaires réapprennent à mettre en œuvre ces notions indispensables à l'insertion sociale et professionnelle.

La formation vidéo au centre pénitentiaire de Lille Annoeullin est un module dit de « sensibilisation et de mobilisation » ; les stagiaires en formation établissent la programmation et fabriquent du contenu pour le canal vidéo interne de cet établissement



Laura, formatrice en maison d'arrêt à Nantes avec des femmes détenues évoque les créations des ateliers manuels qui sont exposés dans l'établissement :

« Nous faisons appel à des intervenants pour des ateliers manuels, ce qui fonctionne bien avec certaines personnalités : se concentrer sur une tâche de A à Z et voir un produit fini, c'est valorisant. Nous avons un partenariat avec l'établissement pénitentiaire pour exposer les réalisations des personnes détenues : meubles en carton, tableaux en mosaïque. Parfois des demandes émanant des surveillants pour qu'elles fabriquent des objets dont ils ont besoin comme des boîtes pour ranger les cartes de sorties pour la promenade par exemple. »

pénitentiaire (et d'autres canaux internes en France). Les personnes détenues ayant à disposition de nombreuses chaînes de télévision, le challenge est alors de leur proposer un contenu intéressant, réalisé pour elles, par des pairs. Les réponses à un questionnaire leur ont permis de déterminer les créneaux horaires optimaux pour la diffusion de cette programmation proposée chaque semaine, à trois reprises. Beaucoup de réalisations ont un contenu informatif : composition d'un petit déjeuner complet, scénettes de sport tel que le « réveil musculaire ». D'autres ont un contenu préventif dans le domaine de la santé, sur des thèmes aussi variés que la consommation de psychotropes, de remèdes tels que des antalgiques, ou celui de l'hygiène, comme l'attention à porter au risque de partager certains objets de toilette. Les stagiaires en formation élaborent pour cela des slogans très imagés, et on peut penser que leur parole, respectueuse des pairs, mais prestement formulée dans leur langage sera entendue. Ce qui est attendu ici, c'est en premier lieu l'appropriation, par les auteurs-réalisateurs, des notions qu'ils veulent faire passer dans les réalisations projetées, en même temps que celle des techniques spécifiques de la réalisation et du montage vidéo. En préparant ces scénettes à vocation préventive, les réalisateurs en action sont les premiers bénéficiaires de ces messages (qu'ils ont dû intégrer et reformuler), et ce avant-même que les personnes auxquelles ils s'adressent aient vu le contenu. Ces personnes détenues peu instruites se placent alors dans la posture d'apprendre de nouvelles notions générales et spécialisées et de les transmettre de manière adaptée à un public qu'ils connaissent.

Quelques slogans à visée préventive :

« de la relaxation à la défonce, il n'y a qu'un joint »
« de dose en surdose, ta vie explose »
« si tu consommes, c'est ta vie que tu consumes »

D'autres réalisations sont exemplaires à ce titre. Par exemple un chalet en bois en kit dont les pièces principales ont été fabriquées par les stagiaires d'une formation en second œuvre bâtiment à Toulon la Farlède est ensuite finalisé au centre pénitentiaire de Tarascon, puis transporté et installé à la maison centrale d'Arles. Cet équipement comporte une petite salle de détente et une salle de cours, il a été installé dans l'espace extérieur destiné à la formation jardin espace vert et est donc utilisé par les personnes détenues de cet établissement. Ou encore, les stagiaires de la formation bâtiment de ce même centre pénitentiaire de Tarascon, sous la conduite de leur formateur, ont mené à bien un chantier de traçage et d'implantations d'équipements sportifs, réalisant un parcours sportif dans le respect des normes pour ces installations dans l'enceinte de l'établissement. Ces actions, réalisées par des personnes détenues pour des codétenus génèrent du respect de soi-même et des autres, développent la notion de bien commun et du respect de ce qui est mis à la disposition de tous.

7. Conforter son appartenance à la communauté humaine en retrouvant un sentiment de dignité sociale

Les personnes détenues inscrites à la formation de mobilisation et de sensibilisation vidéo du centre pénitentiaire de Lille Annoeullin réalisent également une série « Éclairage ». Ce sont de petits reportages auprès de différents professionnels : professionnels de santé, le chef de détention, la responsable de l'établissement, le directeur de PREFACE... Ils découvrent et font découvrir ainsi l'être humain qui vit « derrière » le professionnel (c'est leur expression) : ils acquièrent et donnent une autre vision des personnes interviewées. Ils évoquent ces échanges comme des entretiens « à hauteur d'homme », ce qu'on peut comprendre comme : de la hauteur d'un être humain à la hauteur d'un autre être humain. On constate alors ce qu'il y a de reconstituant en termes de « valeur humaine » pour ceux qui réalisent ces interviews. En même temps qu'ils dévoilent l'être humain qui vit derrière une fonction, ils découvrent leur propre capacité à échanger avec cet être humain et montrent aussi la sensibilité de l'être humain qui vit « derrière » une personne détenue.

Ils ont eu également une autorisation d'immersion dans les coulisses d'un tribunal et ont ainsi pu interroger la greffière, le procureur, la juge d'application des peines. Ils ont pu s'entretenir aussi avec une victime. On comprend aisément la valeur pédagogique en terme d'avenir dans une optique de prévention de la récidive que peut représenter le fait, pour ces personnes incarcérées, d'entendre une victime « à hauteur d'homme ».

Ces actions sont alors, pour les personnes détenues, l'occasion d'entrer momentanément dans la peau d'un professionnel au contact du public extérieur à la prison, et de vivre les enrichissements qu'il est possible d'en tirer, ces expériences ont pour objectif de leur donner « envie de changer ». Il est frappant de constater que les personnes détenues ont, dans ce cadre, acquis une aisance à s'exprimer, et la capacité d'échanger d'égal à égal avec une personne extérieure qu'ils ne connaissent pas, et à qui, ils sont avides et fiers, ici aussi, de montrer ce qu'ils réalisent. Ils sont entraînés dans cette formation à changer de posture ; passer de celle de personne détenue condamnée à celle d'être humain interlocuteur comme un autre et montrent qu'ils savent en effet le faire.

Dans le même esprit, mais dans un autre domaine, un temps de formation au PSC1 (Diplôme de secours civique 1^{er} degré) de douze heures sur deux jours est intégré à la formation pratique sportive arbitrage à la maison d'arrêt d'Aix Lyones. Un intervenant extérieur (de La Croix Rouge le plus souvent) leur remet le diplôme après l'épreuve. On comprend là aussi que l'aspect formateur et transformateur de la démarche est considérable pour des personnes qui ont pu être témoins d'agression ou en ont peut-être commis.

La sensibilisation à l'art de la photographie est parlante aussi dans ce domaine. Quelques photographies d'art réalisées par des stagiaires accompagnés par leur formateur Marco Ambrosi (dans le cadre du bac professionnel préparé à Arles) ont fait l'objet d'une exposition présentée quelques semaines à Venise en octobre 2015, puis au centre pénitentiaire Sud Francilien de Réau, dans une galerie parisienne portée par une association au nom de « Mémoire de l'Avenir », à la médiathèque d'Arles, puis à l'École nationale de l'administration péniten-

tière à Agen. Ces clichés étaient exposés avec d'autres réalisés par des artistes photographes dont le travail traite de la détention, en France ou dans des prisons d'autres pays. Quelques personnes détenues à Réau ont appris à cette occasion à décrypter les images et sont devenues les commissaires de cette exposition. Elles en ont fait un commentaire précis, pertinent, à travers le prisme de leur vécu, en ont ainsi décrit certains aspects que d'autres personnes n'auraient pas perçus : leur parole riche d'émotions a donné un aspect particulier à cette exposition : de photographique, elle devenait humaine pour les visiteurs extérieurs invités pour l'occasion ! Tous, commissaires et invités, étaient humainement touchés et pouvaient se retrouver autour d'un travail artistique, une occasion de croiser les regards.

À l'occasion d'une manifestation organisée par un club hippique hors les murs de la prison, les stagiaires de la formation vidéo à Annoeuillin ont pu participer à un barbecue au cours duquel ils ont pu échanger avec les usagers. Indépendamment d'avoir vécu un moment agréable, cette rencontre fut l'occasion d'une préparation active à leur sortie ultérieure, qu'ils pourront envisager plus sereinement. Ces expériences, comme d'autres acquises dans d'autres interventions (interviews, tournage de séquences d'un concert ou d'un match, etc.) les placent temporairement en posture de « citoyens comme les autres ».

En matière de transformation sociale, constatons que notre action s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'éducation populaire déclinés par C. Maurel ⁸.

« La conscientisation : il s'agit de se mettre à l'école du réel, de s'éduquer ensemble « par l'intermédiaire du monde », d'être capable de « lire la réalité sociale » et de comprendre la place que l'on y occupe ou que l'on pourrait ou devrait y occuper.

L'émancipation qui consiste à sortir, aussi modestement que cela soit (...) de la place qui nous a été assignée...

L'augmentation de la puissance d'agir... »

⁸ Intervention à la Fondation Gabriel Péri, 23 mai 2012



06 ACCOM-
PAGNER
LE PROCESSUS
DE TRANSFOR-
MATION SOCIALE,
NECESSITE DES
COMPETENCES
SPECIFIQUES

LES PRÉREQUIS

Nos formateurs doivent remplir les conditions de recrutement particulières exigées par l'administration pénitentiaire et nécessaires à l'obtention d'une habilitation à exercer en milieu carcéral.

Ils doivent s'adapter aux conditions de travail particulières à ce milieu : accepter de ne pas pouvoir y entrer certains jours, savoir attendre devant des portes fermées quand il faut s'y déplacer, reporter certaines séances...

Bien que toujours difficile à apprécier lors d'un recrutement, l'équilibre personnel et social est évidemment nécessaire pour travailler en milieu carcéral, afin d'être capable de rester dans une posture adaptée, de trouver en permanence la « juste distance » avec les personnes détenues et de gérer le stress inhérent à ce milieu clos riche en tensions diverses.

Ils doivent aussi être en capacité d'accompagner tous les publics, en faisant abstraction de leurs délits et crimes : « *nous avons des femmes incarcérées pour infanticide. Il faut faire la part des choses, nous devons écouter et ne pas être dans le jugement.* » confie Malika, formatrice en maison d'arrêt.

DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES, TECHNIQUES, PÉDAGOGIQUES, RELATIONNELLES

Sur le plan technique : ils possèdent de solides compétences dans leurs domaines. Bon nombre d'entre eux viennent à la formation après avoir exercé pendant de nombreuses années la spécialité qu'ils enseignent. Leur âge et leur expérience souvent, leurs compétences de bons professionnels toujours, attirent naturellement le respect des stagiaires. Cette capacité à se faire respecter tant sur le plan disciplinaire qu'humain, parce qu'on « connaît son affaire » est ici essentielle, quel que soit le domaine de formation. Malika, formatrice, témoigne : « *J'ai réussi à m'imposer, vous me respectez, je vous respecte. J'emmène parfois du café de l'extérieur, je mets un fonds musical pendant la séance. Il faut être une main de fer dans un gant de velours.* »

Sur le plan pédagogique : tous désirent accroître le champ de leurs compétences professionnelles en devenant formateurs. Issus du monde du travail, leur expérience professionnelle, leurs compétences techniques, leur sens intuitif de ce qui « fonctionne bien avec leurs élèves » les aident à mettre en œuvre des méthodes interactives, une alternance de théorie et de mise en pratique.

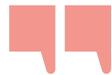


Pour Chloé Cahuzac, de l'Agence du travail d'intérêt général et d'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP), rattachée au Garde des Sceaux :

« Nous avons besoin de partenaires dont la formation et l'accompagnement sont le cœur de métier. Il est donc essentiel de nous associer avec des organisations telles que PREFACE connaissant le contexte pénitentiaire qui est complexe et avec beaucoup de contraintes. Nos partenaires, comme PREFACE, doivent pouvoir s'adapter au contexte carcéral qui est difficile. »

Benjamin, formateur horticole raconte :

« Le matin, ils n'arrivent pas de chez eux, ils arrivent de leur cellule. Tout ce qui se passe en coursive impacte la formation. Certains jours, ils sont très énervés, je dois vite adapter mon programme. »



Cédric est formateur en informatique, il observe :

« Avec ce public très éloigné de l'emploi, le défi n'est pas technique, il est surtout pédagogique. Mon objectif est de créer les conditions favorables pour que les semaines que nous passerons ensemble soient aussi agréables que possible et que les stagiaires intègrent une dynamique d'apprentissage. »

Ainsi imaginent-ils spontanément diverses techniques pédagogiques innovantes et pertinentes : prendre un temps préalable à la leçon proprement dite pour évoquer une problématique personnelle avec une personne détenue qui ne se sent pas très bien, respecter une lenteur, un peu d'inertie au démarrage certains jours pour s'assurer d'une meilleure attention ensuite, se donner un moment de discussion en groupe au sujet de leurs difficultés avant la séance (véritable moment de décompression psychique préalable à un apprentissage) ou encore, comme évoqué ci-dessus, « redescendre à la cave » en cours de formation pour reprendre avec un stagiaire une difficulté, une incompréhension. Leur initiation aux techniques pédagogiques interactives et à la pédagogie de la réussite est essentielle et s'ils les mettent en œuvre d'abord pour certains, de façon intuitive, PREFACE les accompagne entre autres par une formation de formateur si nécessaire.

Sur le plan relationnel ; s'appuyant beaucoup sur les deux précédentes, les compétences relationnelles sont indispensables pour transmettre, tant l'enseignement est une relation. Cela se vérifie spécifiquement auprès des publics fragiles que sont les personnes détenues : « *Nous devons être nous-mêmes, les personnes détenues sont clairvoyantes. Elles voient vite les failles et ça peut alors mal se passer pour le formateur.* » constate Malika, formatrice.

En milieu carcéral, les aptitudes au contact humain des formateurs doivent se développer avec les personnes en formation mais aussi avec leurs collègues, avec les personnels de l'administration pénitentiaire et tous les autres intervenants. Dans ce travail social, comme dans d'autres actions auprès des publics précaires ou fragiles, voire difficiles, une cohérence entre les différents professionnels concernés est une condition indispensable à la bonne exécution de la mission et à sa crédibilité aux yeux de tous.

L'IMPLICATION DES FORMATEURS DE PREFACE

Ils sont tous motivés par l'envie d'accompagner, de transmettre, d'enseigner, de former, en gardant de vue l'objectif de réussite aux examens et celui, conséquent et ultérieur de réinsertion socioprofessionnelle. Venus à la formation dans un second temps pour certains, ils expriment ce besoin personnel, ce faisant de perfectionner leurs propres connaissances : former les autres nécessite en effet de revisiter les diverses techniques qu'on a l'habitude d'appliquer, de mieux les comprendre afin de les expliquer.

Une autre de leurs motivations, au-delà de celle de transmettre est d'accompagner, de favoriser l'évolution personnelle des stagiaires.

Ils éprouvent une réelle satisfaction lorsqu'ils constatent l'utilité de leur action.

Paroles de formateurs :

« Je suis militante de la lutte contre la récidive »

« J'ai le sentiment de leur mettre les bonnes cartes en main »

Ces paroles de formateurs indiquent différemment, mais clairement leur volonté d'activer un processus de transformation individuelle dont ils comprennent bien qu'il doit être associé à l'apprentissage, puis à la capacité de réinsertion.

Ils attachent une grande importance à la transmission de la valeur « citoyenneté » dans la formation. Ils encouragent l'entraide et le soutien mutuel entre les stagiaires, les font travailler pour d'autres personnes détenues, comme construire un chalet pour la formation, réaliser une affiche pour inciter d'autres à se former, réaliser un clip vidéo de prévention, ou leur font passer un diplôme de secourisme.

Ces rappels concrets d'incitation au respect que chaque personne doit porter à une autre, à l'attention à ce qu'elle réalise pour les autres et à ce que la communauté a réalisé pour elle, à la notion de bien commun, provoquent ou activent le processus de transformation sociale des personnes détenues en formation.

Un autre élément fort est à noter : leur capacité à porter un regard nouveau sur les stagiaires qui est une des conditions de déclenchement d'une évolution chez les personnes détenues. L'un des formateurs affirme qu'il ne veut connaître aucun élément de leur dossier personnel, de façon à ne juger que leur capacité d'apprentissage, leur progression dans la formation. Une chargée d'accompagnement dans le cadre de la réalisation d'un BEO. accueille avec respect les projets de chacun lors de la première rencontre. Quelques stagiaires réaliseront sans doute un peu plus tard et avec elle après la correction des tests, que leur projet est mal dimensionné, irréaliste. Mais ce regard nouveau leur montre qu'une personne accueille positivement une idée, un projet et les respecte. Ainsi la personne détenue se sentant d'emblée autorisée à se projeter dans l'ave-



Clothilde formatrice en français langues étrangères, témoigne :

« C'est une réelle satisfaction quand je revois dans l'établissement des détenus et qu'ils sont à présent capables de s'exprimer en français. C'est la même chose pour les stagiaires qui ont obtenu le DILF et qui continuent leur formation, les voir progresser et rédiger eux-mêmes un courrier, c'est une satisfaction. »

nir sans réserve ni interdit et assurée du regard bienveillant porté sur cette projection, pourra plus facilement accepter dans un second temps de faire le deuil d'un projet, d'en repenser un moins ambitieux ou plus réalisable. Ce regard nouveau, cet exercice renouvelé quotidiennement, c'est la mise en application résolument répétée d'une conviction éthique forte : celle qu'un être humain est capable, à un moment donné de sa vie, d'aller de l'avant, de progresser vers une vie meilleure, c'est l'écho personnel que l'on retrouve dans chaque acteur des valeurs de l'éducation populaire.

Ils possèdent et expriment des convictions sincères et réalistes à propos de leur travail à fort caractère social. Une formatrice d'agents magasiniers dit bien avoir conscience que parmi ses stagiaires, tous n'exerceront pas ce métier dans leur vie future, mais veut s'attacher aux compétences qu'ils acquièrent de façon beaucoup plus large, aux valeurs positives qu'ils retireront de cet apprentissage. Une chargée d'accueil et d'insertion parle ainsi de sa mission avec ce qui pourrait ressembler à du détachement : elle n'est pas certaine que « *l'utilité soit de mise* », que son action « *rende le monde meilleur* », en particulier parce qu'elle ne connaît pas le devenir des personnes qu'elle a reçues. Mais lorsqu'elle apprend exceptionnellement, lors d'un échange informel avec d'autres intervenants, qu'une personne sortie de détention est sur la bonne voie, elle affirme que cela la « booste ». (En effet, la plupart des formateurs n'ont aucune nouvelle des personnes détenues et, lorsqu'ils en ont, elles ne sont que ponctuelles et très partielles, voire négatives quand un ancien stagiaire réapparaît en détention). Le sentiment souvent exprimé par les formateurs est « qu'ils ne perdent pas leur temps », « que ce qu'ils font n'est pas perdu ». Ces quelques paroles montrent bien leur vision réaliste des résultats de leur intervention sur les personnes humaines à plus long terme et qu'ils sont animés d'une envie sincère d'agir sur la transformation sociale auprès de chaque personne formée, modulée de modestie. Tous les formateurs interrogés ressentent une satisfaction mesurée mais sincère lorsqu'ils constatent l'évolution positive des stagiaires, tant sur le plan des connaissances théoriques et des savoir-faire que sur celui des attitudes (savoir-être) pendant la durée des formations.

En conclusion, PREFACE prête en permanence attention à l'exigence forte de comportement en milieu carcéral de tous ses personnels.

Et de l'accueil à la remise de diplôme et la perspective de sortie d'une personne détenue, s'attache en particulier à ce qu'ils restent en permanence attentifs aux divers aspects du processus de transformation sociale qui s'opère.



07 LES ..INDIS- PENSABLES SYNERGIES

La formation en milieu carcéral, avec son objectif final de réinsertion socioprofessionnelle est un acte éducatif. Il ne peut y avoir d'acte éducatif, en particulier auprès de personnes fragilisées, déstabilisées, voire déstructurées, s'il n'y a pas de cohérence et mieux de synergie, au sens de continuité d'intention et d'action, entre les différents intervenants.

ENTRE LES ÉQUIPES DE PREFACE AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES

Cela semble une évidence, mais cette synergie est un point fort à renouveler en permanence.

Entre l'étape de l'accueil et celle de l'entrée en formation.

Il a été précisé que le BEO est un acte pédagogique en soi ; en effet lors de la phase de restitution des tests, la personne détenue est accompagnée à envisager un projet de formation et un projet professionnel réaliste, adapté à ses capacités repérées. Cela permet de lui éviter un nouvel échec et en conséquence, cela met le formateur qui le prendra en charge dans de meilleures conditions d'accompagner une réussite. Le formateur sportif à la maison d'arrêt d'Aix Luynes souligne l'importance de ce travail d'équipe et affirme que la formation se passe d'autant mieux que l'orientation des stagiaires a été faite avec attention, qu'y ont été dirigées les personnes ayant le plus de capacité d'y être assidues et d'en tirer le meilleur profit. Ce constat implique la nécessité de l'acculturation et de la coopération à ce stade entre l'administration pénitentiaire et les organismes de formation : en effet dans le cadre de la régionalisation, l'étape d'orientation est actuellement prise en charge par l'administration pénitentiaire.

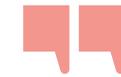
Entre deux sessions de formation

Un des effets attendus et observé pour certaines personnes détenues, de la formation vidéo (Annœullin) et de la formation boxe arbitrage (Aix Luynes), est de leur donner envie d'entrer en formation professionnelle et de les préparer à être en capacité de la suivre.

ENTRE LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE LA FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE

1. Avec l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSLL)

L'UNSLL, fédération sportive a développé un savoir-faire spécialisé dans le domaine du sport en milieu carcéral et a signé une convention avec le ministère de la justice pour ses interventions en prison.



Isabelle, manager constate :
« notre action est très proche des SPIP, nous travaillons main dans la main car tout passe par eux. Nous devons aussi développer en interne des partenariats pour démultiplier ce qui pourra être proposé aux détenus. (ULE, Pôle emploi, autres organismes de formation, administration pénitentiaire) Et aussi les partenariats externes avec les structures d'insertion par l'activité économique. »

⁹ Ministère de la Justice, 15 novembre 2013

¹⁰ Extrait de « Image à voir à faire », guide de l'image animée en milieu pénitentiaire, CNC par C. Taubira et A. Filipetti

¹¹ Extrait de Lettre d'information « Fenêtre sur cour » N° 1, Léo Lagrange Nord-Île-de-France



« Ce sont souvent des publics éloignés de la culture qui peuvent se révéler dans l'écriture, dans la prise de parole. Ce sont des espaces d'action, de réflexion et d'émancipation »

Patricia Prestat, déléguée territoriale à l'animation Léo Lagrange Nord-Île-de-France.

Sur le plan théorique, les concepts qui guident l'action d'un organisme issu de l'éducation populaire, dans la perspective de transformation sociale, sont les suivants.

Ce n'est pas tant la pratique sportive en soi, que la façon dont on l'organise et dont la personne va la vivre.

D'autre part, une formation socialisante ayant comme support l'arbitrage est basée sur la réflexion de l'UNSLI selon laquelle, ce qui est important c'est que les stagiaires endossent de nouveaux rôles, qu'ils puissent changer d'attitude vis-à-vis de ces différents rôles.

À la fin du stage, leurs représentations ont changé, ils considèrent différemment l'animateur, comme les arbitres. Forts de cette expérience, ils sont dans une logique de réussite, ils se sentent prêts à prendre des responsabilités. Ils ont appris des notions d'anatomie et de physiologie, ils savent prendre des précautions pour leur corps dans la pratique, ils se sentent en capacité de dialoguer avec des interlocuteurs moniteurs ou médecins. Ils changent dans la façon dont ils se présentent, ils entrent en dialogue avec les surveillants, cela change les relations sociales. Au-delà de son aspect ludique, il s'agit bien là d'un programme de transformation sociale abouti et complexe.

Ainsi qu'elle l'a décliné dans le fascicule intitulé « Esprit libre Esprit sportif », l'UNSLI a ainsi identifié les trois fonctions précises des activités sportives en milieu carcéral. La première est une fonction de gestion et de régulation de la vie carcérale ainsi que de prévention de ses effets néfastes sur la santé physique et mentale des personnes détenues. La seconde est une fonction de resocialisation pour certaines de ces personnes qui sont très isolées. La troisième est une fonction de réinsertion par analogie du projet sportif et du projet de vie.

PREFACE a tout naturellement fait appel à cette compétence interne à la FLL lorsqu'elle a mis en place des actions de formation ayant pour support la pratique sportive.

2. Collaboration avec la coordination culturelle

L'accès à la culture pour les personnes détenue est recommandé et reconnu comme facteur d'insertion. L'État affirme : « *l'accès à la culture est un des éléments d'un parcours d'insertion ou de réinsertion d'une personne placée sous main de justice.* »⁹. « *L'accès aux activités culturelles constitue un droit pour tous et revêt une importance particulière pour les personnes détenues. Le déploiement, dans les établissements pénitentiaires, d'actions culturelles et artistiques accompagnées par des professionnels de la culture participe largement à la remobilisation, à la transformation de soi ainsi qu'à la reconstruction d'une identité pour les personnes placées sous main de justice. La culture joue donc*

un rôle essentiel dans la reconquête de l'autonomie et dans la responsabilisation des personnes détenues dans un objectif de réinsertion. Elle se révèle être un facteur déterminant dans l'élaboration d'un projet social et professionnel. »¹⁰

Il est en effet bien admis par tous les acteurs sociaux que la culture est un puissant facteur d'émancipation, indépendamment du niveau d'instruction des personnes touchées. C'est à ce titre un outil reconnu et utilisé par les acteurs de l'éducation populaire. Tout être humain est sensible à ce qui est beau, et la culture est un moyen pour susciter l'intérêt des personnes détenues, et créer du lien entre elles et avec la société. C'est pourquoi PREFACE propose des actions de formation dans ce domaine là où c'est possible.

« *Dans ses missions de service public, la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris affiche la volonté de favoriser un accès à la culture aux personnes placées sous main de justice, leur offrant ainsi les clefs tendant à éviter les effets désocialisants de l'incarcération et les préparant à leur sortie de prison. Pour sa mise en œuvre, la DISP de Paris confie, depuis 2012, la coordination culturelle à destination des personnes placées sous main de justice sur le territoire de l'Île-de-France à l'association Léo Lagrange Nord-Île-de-France. Dans cette dynamique, l'enjeu prioritaire de l'institution et les politiques éducatives de notre association se rejoignent sur les principes d'égalité des chances, de justice sociale, d'émancipation de l'individu, de dignité humaine.* »¹¹

En collaboration avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et en lien avec les structures culturelles du territoire, les 11 coordinateurs Léo Lagrange assurent ainsi la programmation d'activités adaptées : arts plastiques, musique, atelier d'écriture, théâtre...

Ainsi, lors des actions en milieu carcéral, les acteurs de la coordination culturelle collaborent avec les équipes de PREFACE là où elles sont également présentes tandis qu'à l'inverse, l'exposition « De l'ombre à la lumière » au centre pénitentiaire Sud-Français de Réau a été mise en œuvre avec l'appui de la coordination culturelle.

3. Avec les autres instituts de formation

PREFACE n'est pas le seul institut de formation de Léo Lagrange Formation, qui intervienne en prison, bien qu'il s'agisse pour lui d'un domaine exclusif d'intervention, ce qui en fait un établissement support dans ce domaine. Dans cet esprit elle a mis ses compétences au service de l'INSTEP Midi-Pyrénées (aujourd'hui INSTEP Occitanie) en construisant les réponses à l'appel d'offres lancé par cette région, en s'associant formellement à la réponse



« Ce qui me plaît dans mon métier, c'est d'avoir ce lien privilégié avec les détenus et de leur apporter quelque chose qui change leur détention, leur perception des choses. Nous faisons se rencontrer des personnes qui ne seraient pas rencontrées à l'extérieur. Les personnes détenues reprennent confiance en elles mais aussi en la société. On est au fondement même de la réinsertion. Par ailleurs, le regard porté sur les personnes détenues change aussi, la société les perçoit différemment à travers le prisme de la culture. »

Nelly, coordinatrice culture pour le centre pénitentiaire de Fresnes

comme partenaire afin de créer une plus-value à l'offre du fait de son savoir-faire spécifique.

PREFACE s'appuie naturellement et le plus possible sur le réseau des autres instituts de formation, quand cela s'avère possible pour la mise en œuvre concrète d'actions de formation. Cela met à profit la connaissance spécifique du territoire de chaque institut et peut mobiliser ses formateurs. Nous pouvons citer en exemple le partenariat entre PREFACE et l'INSTEP Île-de-France pour le développement de dispositifs en direction des publics sous main de justice financés par la Région Centre-Val de Loire.

Le lien avec les autres instituts de formation permet d'organiser le lien de-dans-dehors, dans le cadre de poursuites de parcours, pour tout besoin de formation complémentaire, et particulièrement pour l'entrée dans une formation certifiante après une pré-qualification réalisée dans les murs.

4. Avec les surveillants

L'administration pénitentiaire se voit assigner deux missions, la garde et l'insertion. Il est donc évident que la formation joue un rôle important dans cette dernière mission, en même temps que la formation participe de la gestion de la détention (en tant qu'occupation proposée à la population carcérale) et comme nous l'avons vu participe de la transformation des individus. Les personnels pénitentiaires en savent tout l'intérêt pour la vie de l'établissement. Dans le cadre de leur mission, ils accompagnent la formation, les personnels de PREFACE ayant nécessité à collaborer avec les personnels de surveillance et réciproquement.

Les quelques exemples suivants en témoignent :

À la maison d'Arrêt d'Aix Luynes, le formateur sport souligne la bonne collaboration avec les surveillants affectés aux pratiques sportives et considère qu'il s'agit d'un facteur aidant. Il faut distinguer en effet, les activités sportives pénitentiaires et la formation boxe arbitrage ; néanmoins, les personnes détenues en formation bénéficient de la collaboration entre les responsables de ces deux modalités d'intervention qui ne se vivent pas comme concurrentes, mais complémentaires. Le service sport met tout en œuvre pour que la formation se passe bien, notamment en mettant ses équipements à disposition. De son côté, la formation sport participe concrètement à l'organisation des événements sportifs marquants menés par l'administration pénitentiaire et y participe concrètement.

À la maison centrale d'Arles, un surveillant est présent lors des séances de formation « jardin espaces verts », à priori pour des raisons de sécurité (les stagiaires y utilisent des outils potentiellement dangereux). Il explique toutefois que pendant ces séances, il lui arrive d'engager une discussion avec une personne détenue momentanément inoccupée, assis sur un banc à côté d'un petit bassin. Il exprime bien que se retrouver « un moment à cet endroit comme dans un jardin public » facilite le dialogue. On conçoit alors aisément ce qui, pour la personne détenue, se joue, même très brièvement, en termes d'évolution de sa

capacité de relation avec le personnel pénitentiaire et l'institution. Le surveillant qui se prête à ces petits moments d'échange contribue à l'attractivité de ces séquences, tandis que le travail de jardinier et de paysagiste apaise la personne détenue.

À la maison d'arrêt pour femmes au centre pénitentiaire de Nantes, en l'absence momentanée de la formatrice, ce sont deux surveillantes qui expliquent le bienfait du dispositif PREP (Plateforme de remobilisation et d'évolution personnelle) suivies par quelques femmes détenues. Ces femmes, nous disent-elles, se sentent particulièrement dévalorisées d'être incarcérées et ces surveillantes savent nous décrire avec finesse et sensibilité combien les belles réalisations exécutées en formation aident ces femmes à relever la tête, à se sentir capables d'actions positives, comme celle de décorer agréablement quelques lieux de la maison d'arrêt.

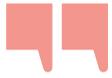
À l'issue du vernissage de l'exposition photographique au centre pénitentiaire Sud-Francilien de Réau et à l'occasion d'un bref entretien avec l'une des surveillantes encadrant l'événement, celle-ci nous indique l'importance qu'elle porte au rôle éducatif contenu dans sa mission et l'intérêt de cette manifestation pour les personnes détenues. Elle apprécie l'engagement et l'investissement des commissaires de l'exposition et comprend l'intérêt du moment d'échange qui leur est permis ensuite avec les visiteurs venus de l'extérieur. Elle exprime là le même point de vue que la direction de l'établissement, sans laquelle des actions aussi enrichissantes pour les personnes détenues ne pourraient pas avoir lieu.

5. Avec le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Le SPIP qui intervient en milieu fermé comme en milieu ouvert, est chargé du suivi des personnes sous main de justice. Le SPIP participe aux CPU avec les acteurs de la formation. Il est indispensable qu'ils travaillent ensemble, échangent et se comprennent, dans la mesure où la CPU a, entre autres objectifs, d'examiner les demandes de formation. Dans le cadre de la préparation des commissions d'application des peines, les conseillers pénitentiaires de probation et d'insertion (CPIP) vont s'appuyer sur les remontées d'information des équipes de PREFACE pour étayer les demandes d'aménagements de peines, voire de remise de peines.

Le SPIP peut être partie prenante d'actions en collaboration avec PREFACE à l'intérieur des murs. Et la synergie avec le SPIP est essentielle lors de la libération afin d'assurer une transition la plus cohérente possible entre le parcours engagé dans les murs et la mise en œuvre du projet de sortie.

Selon les lieux d'implantation de PREFACE une interaction positive est possible avec le JAP (juge d'application des peines). C'est en effet la bonne relation existante entre ce magistrat et l'équipe de PREFACE qui permet à quelques personnes détenues d'obtenir des permissions exceptionnelles de sortie, comme celle de filmer un événement extérieur (match, concert) ou de réaliser quelques séquences dans un tribunal.



Philippe, formateur d'agent en maintenance des bâtiments, explique le partenariat avec la maison d'arrêt au sein de laquelle il forme des stagiaires :

« Lorsque des travaux doivent être réalisés dans les locaux, la maison d'arrêt me sollicite et me demande un devis. PREFACE signe le contrat, la maison d'arrêt achète les matériaux et nous réalisons le chantier : changement de lavabo, pose de lambris dans un couloir, doublage des murs de la salle des surveillants, etc. »

Ces travaux remplacent le stage en entreprise et permettent aux stagiaires de répondre à une demande client et de mettre en application leurs connaissances.

AVEC NOS PARTENAIRES COTRAITANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DÉLÉGUÉE

Dans ces établissements, les services au bâti et à la personne (maintenance, entretien, transport des personnes détenues, buanderie, cantine, restauration, travail pénitentiaire, formation professionnelle) sont à la charge d'opérateurs privés. L'administration pénitentiaire assure, quant à elle, ses missions régaliennes de surveillance et d'insertion à travers les suivis réalisés par le SPIP, la mission de santé étant assurée par l'Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) qui relève du ministère de la Santé.

Dans le cadre des synergies au sein du groupement auquel PREFACE est rattaché, la formation boulangerie est un exemple concret des interactions possibles. Là où les équipements modernes et performants du cotraitant THEMIS FM permettent de fabriquer chaque jour une baguette de pain de qualité, ils constituent un plateau technique permettant d'accueillir des stagiaires qui vont préparer le CAP de boulanger. Dans d'autres cas, les activités proposées au titre du travail pénitentiaire vont servir de support à des stages pratiques dans des domaines comme le magasinage, la cuisine (en partenariat avec ELIOR), le second œuvre bâtiment, le nettoyage industriel...

AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS À L'INTÉRIEUR DE LA PRISON

1. Avec l'Éducation nationale

PREFACE propose bien entendu aux stagiaires qui en ont besoin pour consolider leurs connaissances de base (lecture, écriture, calcul) de compléter leurs apprentissages en formation par une inscription aux différents cours proposés par le centre scolaire. Nous avons également développé des cursus préparatoires à des CAP pour lesquels PREFACE assure les domaines technologiques et techniques et l'éducation nationale les domaines généraux et l'organisation des examens (inscription, constitution des jurys, suivi des épreuves).

2. Avec la mission locale et Pôle emploi

Les personnels de ces institutions peuvent s'appuyer sur nos prestations pour enrichir leur connaissance des personnes qu'elles vont être amenées à accompagner dans le cadre de leur préparation à la sortie de prison. Ils participent à nos côtés à la réalisation de forums emploi organisés *intra muros*, ou au contraire s'appuient sur nos équipes pour les manifestations qu'ils initient.

De même, les équipes de PREFACE s'appuient sur les apports de ses partenaires pour affiner la définition du parcours d'insertion des bénéficiaires. Pour exemple au quartier maison d'arrêt de Nantes, les équipes de Pôle emploi mettent à disposition de PREFACE une méthode de recrutement par simulation en direction des stagiaires intégrés à la formation agent magasinier. Au-delà des compétences techniques acquises en formation, cette méthode permet d'évaluer précisément les savoir-faire et les qualités professionnelles des stagiaires et ainsi de les orienter au mieux vers les potentiels employeurs.

3. Avec le service de santé

Dans l'esprit d'une prise en charge globale, on peut avoir besoin de faire appel au service de santé. En effet, on ne peut espérer qu'une formation soit suivie convenablement si certains problèmes de santé se révèlent à cette occasion et nécessitent un traitement spécifique. La collaboration du service de santé, parfois difficile parce qu'il est submergé de demandes, s'avère essentielle, particulièrement pour la participation aux formations sport, tant pour affirmer si nécessaire l'aptitude de la personne détenue, que pour la prise en charge des incidents en cours de formation. Par ailleurs une réinsertion socioprofessionnelle ne peut être envisagée que si tous les facteurs de précarité, dont la santé de la personne détenue, sont pris en compte. Concernant le seul domaine de la santé psychique ou mentale, on sait que 38 % des personnes incarcérées depuis moins de six mois souffrent d'une addiction aux substances illicites, 30 % à l'alcool, 28 % de troubles psychiques sévères¹². Dans le cadre de l'attention de PREFACE à la prise en charge globale de la personne détenue, il y a un enjeu de synergie indispensable entre les acteurs de la formation et le service de santé en prison.

AVEC LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS PRENANT LE RELAIS À LA SORTIE

Différentes problématiques se posent à la sortie des personnes détenues, tels les problèmes de santé quand leur prise en charge réalisée dans les murs est à poursuivre, mais surtout l'accès aux droits, principalement à l'Assurance maladie (si les personnes qui sortent peuvent en être bénéficiaires) ou à la CMU, la question du logement et celle de la mobilité.

Indépendamment des synergies qui s'imposent avec la mission locale ou Pôle emploi, d'autres sont à tisser avec des associations engagées dans l'insertion.

Au centre pénitentiaire de Tarascon, une action dénommée 3D : Dispositif Dehors était développée.

Il s'agissait pour certaines personnes détenues détectées par les intervenants, dans le cadre d'un aménagement de peine, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec placement extérieur. Une intervenante de PREFACE préparait de l'intérieur cette étape dont l'organisation s'avérait souvent difficile dans la mesure où, dans deux cas sur trois, des difficultés complexes à surmonter étaient rencontrées (hébergement, mobilité ou autres).

Cette étape était gérée en collaboration avec une association : ECTI. Cette association nationale est constituée de seniors bénévoles et a, entre autres objectifs, celui d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion : « nous participons,

¹² Chiffres du ministère de la Justice, 2014

aux côtés des acteurs économiques et sociaux, au développement de l'emploi et de l'insertion ».

À l'intérieur, elle intervient principalement en techniques de recherche d'emploi par la mise en œuvre de simulations d'entretien, parfois sur des modules visant la création d'entreprise ainsi que dans la réalisation de forums emploi. Dans le cadre du dispositif 3D, elle était le trait d'union entre le dedans et le dehors pour certaines personnes bénéficiant de permissions, en vue de rencontrer des employeurs, des entreprises ou des chantiers d'insertion.

L'objectif poursuivi était d'éviter la « sortie sèche » que la plupart des personnes détenues redoutent et dont les statistiques montrent qu'elle est malheureusement plus propice à la récidive.

La préparation à la sortie, le lien entre intervenants au sein de la prison et immédiatement après la sortie, sont des synergies évoquées et reconnues unanimement comme vecteurs essentiels dans la lutte contre la récidive. Les instances officielles les appellent de leurs vœux, mais il reste un écart notable entre volontés affichées et réalité.

PAROLES DE PARTENAIRES

« Pour nous c'est central de collaborer avec des professionnels de la formation et de l'accompagnement, car nous n'avons pas cette compétence. Les SPIP orientent vers les professionnels compétents mais n'accompagnent pas. [...] Le fait que PREFACE fasse partie d'un réseau d'éducation populaire a du sens, car vous êtes engagés et vous connaissez notre public. Nous avons besoin de partenaires qui connaissent les difficultés sociales des publics. »

Chloé Cahuzac, Agence du travail d'intérêt général et d'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP), rattachée au Garde des Sceaux.

« Intervenir sur un titre professionnel exige de vraies compétences et une capacité à s'adapter au milieu carcéral avec toutes ses contraintes. Les formateurs sont souvent des moutons à cinq pattes ! Ils n'ont pas seulement des compétences techniques, c'est bien plus que ça ! »

Marie-Hélène Gazaille, Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux

« Pour ma part, la collaboration entre Préface et la Région représente aussi la rencontre avec des personnes à la fois compétentes et humaines, dotées de sang-froid mais aussi d'une bonne capacité à se réinventer. »

Béatrix Sebagh, conseil régional PACA



08. CONCLUSION

Proposer des formations professionnelles aux personnes détenues est une obligation sociétale et participe de la mission d'insertion qui incombe à l'administration pénitentiaire.

La formation professionnelle des personnes détenues est une activité structurante des journées en détention, elle suscite et accompagne un processus d'acquisition de compétences sociales, cognitives et techniques et parallèlement un processus de transformation sociale progressif et complexe.

Avec l'expérience acquise, un taux de réussite très élevé aux divers examens et épreuves professionnelles, les formations organisées par PREFACE doivent permettre aux personnes qui le souhaitent le retour à une vie civile apaisée et l'insertion professionnelle à leur sortie de détention qui sont les conditions de la non-récidive.

Des pistes de réflexion s'ouvrent à nous aujourd'hui.

Le transfert aux conseils régionaux de la mise en œuvre de ces formations professionnelles en milieu carcéral permet en effet aux élus d'agir au plus près du terrain, dans un environnement qu'ils connaissent. Ils peuvent faire des choix plus pertinents, assurer un suivi plus fin des contrats ainsi que l'évaluation éventuelle des actions décidées. Une inquiétude toutefois se profile si l'évaluation, au final, ne compte (pour les personnes sortant de prison comme pour les autres) que le pourcentage de personnes « remises dans l'emploi » ; en effet, ce retour à l'emploi reste sensiblement plus difficile pour les personnes ex-détenues. La tendance conséquente risque d'être le choix (en milieu carcéral comme au dehors) de former prioritairement les personnes pour lesquelles les chances de résultat immédiat sont les plus élevées. L'adéquation « formation/emploi » ne prend pas en compte ce qui a été acquis, lors d'un cursus de formation, en termes de compétences sociales, alors que cela représente un besoin premier et important chez un grand nombre de personnes détenues. Cela nous engage à souhaiter la mise en œuvre d'une réflexion commune (élus, techniciens régionaux et associations de formation) pour l'établissement d'une liste d'éléments concrets d'évaluation, que l'on pourrait qualifier de « critères intermédiaires », attestant des effets positifs d'un cursus.

La tendance politique actuelle au « tout carcéral » mériterait sans doute aussi d'être à nouveau réfléchi. D'autres pays très attachés à la sanction d'emprisonnement, dont les États-Unis, commencent à se questionner sur sa pertinence, ce pour les mêmes raisons très pragmatiques qui pourraient en faire douter les décideurs en France. Il s'agit du plus fort taux de récidive et de la plus grande difficulté de réinsertion sociale des personnes ayant été détenues. La commission qui a rédigé le Livre Blanc sur l'immobilier pénitentiaire remis en avril 2017 au ministre de la Justice écrit dans sa synthèse « la commission juge indispensable, en préalable à toute autre action, de dynamiser la politique d'alternatives à l'incarcération et d'aménagement de peines »...

Cela nous amène à exprimer l'espoir utopique d'une société...

À laquelle chacun se sentirait pleinement et naturellement appartenir...

Où il serait plus facile de s'insérer naturellement par le travail...

Où moins de jeunes personnes quitteraient le cursus scolaire sans qualification.

Où la laïcité permettrait à chacun de vivre ses convictions paisiblement et où aucune influence supposée religieuse ne viendrait menacer la sécurité ni

parasiter la vie des divers collectifs...
Où des peines de substitution contraignantes mais constructives pourraient être prononcées...
Une société où l'être humain qui a fait « un pas de travers » aurait de meilleures chances de réinsertion...
Ne serait-ce pas la société de progrès que plus largement la Fédération Léo Lagrange, grand mouvement d'éducation populaire, essaie de construire avec toutes les personnes auprès desquelles elle intervient ?



09 PREFACE ..DEMAIN

Aujourd'hui, à l'aune de la structuration des instituts de formation de la Fédération Léo Lagrange en une entité unique, PREFACE se projette dans la participation à cette aventure en travaillant autour de 2 axes forts :

1- Se positionner au sein de l'entité unique comme expert de l'accompagnement et de la formation des personnes sous main de justice.

La situation actuelle des établissements pénitentiaires et particulièrement la surpopulation carcérale nous convainc que notre participation au parcours d'insertion des personnes placées sous main de justice est un enjeu important. Nous continuerons à développer et adapter nos dispositifs aux spécificités des publics incarcérés, spécificités qui font écho aux problématiques rencontrées extra-muros : publics « invisibles », jeunes majeurs, publics migrants, personnes radicalisées...

Promouvoir en détention les nouvelles technologies et mettre à disposition des bénéficiaires sous main de justice des méthodes et des outils largement utilisés en formation professionnelle (outils digitaux, réalité virtuelle, e.learning).

Participer aux expérimentations menées en milieu carcéral avec pour objectifs de proposer différentes voies d'accès à la formation : l'apprentissage, le blended learning... pour cela, notre institut s'associe avec d'autres acteurs de la formation et de l'insertion. La mise en commun de nos expertises concourt à développer l'employabilité et ouvrir les portes d'une insertion réussie.

Nous veillons à assurer une qualité constante des dispositifs que nous mettons en œuvre, tant pour nos publics que pour nos financeurs, en adaptant nos méthodes pédagogiques qui placent l'individu au cœur de son parcours, à l'environnement carcéral.

Renforcer le maillage dedans dehors en développant des partenariats avec des entreprises et favoriser ainsi la continuité des parcours en proposant des périodes de stage, des emplois, tout en assurant un accompagnement de la personne de la détention vers l'extérieur.

2- Participer activement au déploiement de projets nationaux portés par l'entité unique sur les territoires où nos équipes sont présentes : accompagnement des professionnels de la Petite Enfance vers la formation, VAE, CQP Péri-scolaire, et bien d'autres à venir !

GLOSSAIRE

AP : administration pénitentiaire.
AEB : agent d'entretien bâtiment.
BCA : bilan de compétence approfondi.
BEO : bilan évaluation orientation.
BTS : brevet de technicien supérieur.
CACES : certificat d'aptitude à la conduite d'engins de sécurité.
CAP : certificat d'aptitude professionnelle.
CENTRE DE DETENTION : établissement pénitentiaire où sont détenues les personnes condamnées à une peine supérieure à deux ans.
CENTRE PENITENTIAIRE : prison qui comprend au moins deux quartiers de régime de détention différents (maison d'arrêt et centre de détention par exemple).
CMU : couverture maladie universelle.
CPIP : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.
CPSF : centre pénitentiaire sud-francilien (Réau).
CPU : commission pluridisciplinaire unique.
CMU : couverture maladie universelle.
CQP : certificat de qualification professionnelle.
DEPP : dispositif d'évaluation du projet professionnel.
ECTI : échanges et consultations techniques Internationaux.
EN : Éducation nationale.
FLL : Fédération Léo Lagrange.
FSI : formation socialisante individualisée.
IFRA : Institut de formation Rhône-Alpes.
JAP : juge d'application des peines.
JEV : jardins espaces verts (formation).
MAISON D'ARRÊT : établissement où sont effectuées des peines préventives et peines courtes (moins de deux ans).
MAF : maison d'arrêt pour femmes.
MAISON CENTRALE : prison prenant en charge les détenus condamnés à de longues peines et accueillant également les détenus les plus difficiles, ou ceux dont on estime qu'ils ont peu de chances de réinsertion sociale.
MCV : métiers du commerce et de la vente.
MEB : maintenance entretien bâtiment.
PCIE : passeport de compétence informatique européen.
PPSMJ : personnes placées sous main de justice.
PREFACE : pôle Recherche Formation ACTION Educative.
R3P : remobilisation et préparation au projet professionnel.
RÉGION PACA : région Provence-Alpes-Côte d'azur.
RLF : responsable local formation.
RPE : règle pénitentiaire européenne.
RPS : réduction de peine supplémentaire.
SPIP : services pénitentiaire insertion et probation.
UCSA : unité de consultation et de soins ambulatoires.
UNSL : Union nationale sportive Léo Lagrange.

Dépôt légal : janvier 2024
ISBN : 979-10-94284-07-0
Conception graphique : Marion Pouvesle
Impression : Techniprint, avenue de suède - ALBASUD, 82000 Montauban

Crédits photos : Benjamin Géminel (pages 7, 11, 15, 23, 37, 47, 53, 63 et 67)
Une : Photographies réalisées lors de la formation en photographie à la prison centrale d'Arles avec le photographe Marco Ambrosi et exposées à Venise

Achevé d'imprimer en janvier 2024



PREFACE : Vingt ans de travail, vingt ans de réussites, aussi de difficultés, vingt ans au cours desquels chacun s'est engagé, a cru sincèrement et croit toujours aussi fortement à ce qu'il ou elle faisait, vingt ans de « l'éthique à la pratique ».

Cet opuscule veut en rappeler quelques éléments, pour l'hommage aux acteurs d'hier et l'encouragement à ceux d'aujourd'hui et de demain.

Il a été rédigé d'après les observations, les rencontres, les visites réalisées en 2015-2016, principalement dans les sites pénitentiaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par Dominique Mas lors de sa prise de fonction de trésorière de l'organisme de formation PREFACE, association à but non lucratif inscrite dans l'économie sociale et solidaire.

Dominique Mas est trésorière de PREFACE et membre du conseil d'administration Léo Lagrange Centre Est depuis 2015.



ISBN 979-10-94284-07-0